



# Schéma de cohérence territoriale du Mellois en Poitou

**Livre 4 :  
Bilan de la concertation**

*Version arrêtée le*

*8 juillet 2019*

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Contexte et modalité de la concertation .....</b>	<b>3</b>
1.1	L'obligation de concertation dans le cadre d'un SCoT .....	3
1.2	Le contexte de l'élaboration du SCoT .....	3
1.3	La concertation dans le cadre de la révision du SCoT du Pays de Segréen .....	4
<b>2</b>	<b>Les actions réalisées .....</b>	<b>5</b>
2.1	Les outils d'information .....	5
2.1.1	Affichage de la délibération .....	5
2.1.2	Articles et dossiers dans les bulletins .....	5
2.1.3	Emissions radio .....	7
2.1.4	Réseaux sociaux .....	7
2.1.5	Site internet .....	8
2.1.6	Présentation du SCoT aux scolaires et réseaux professionnels .....	10
2.2	Les outils de concertation .....	11
2.2.1	Réunions publiques .....	11
2.2.2	Rencontres avec des habitants spécifiques .....	13
2.2.3	Autres actions dédiées au grand public .....	14
<b>3</b>	<b>Synthèse thématique des remarques, débats et analyses au regard du SCoT .....</b>	<b>16</b>
3.1	Remarques relatives aux équipements et aux services .....	16
3.2	Remarques relatives à l'économie .....	17
3.3	Remarques relatives au volet social .....	18
3.4	Agriculture .....	18
3.5	Constructibilité en campagne .....	19
3.6	Vitalité des centre-bourgs .....	20
3.7	Habitat .....	22
3.8	Concertation .....	22
3.9	Environnement .....	22
<b>4</b>	<b>Bilan de la concertation .....</b>	<b>24</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>25</b>

# 1 Contexte et modalité de la concertation

## 1.1 L'obligation de concertation dans le cadre d'un SCoT

Issu de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 qui fixe le cadre législatif de l'aménagement du territoire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'aménagement et de planification à l'échelle supra communale.

A la différence du schéma directeur qu'il remplace, le SCoT est un document partagé. La concertation est désormais obligatoire dans le cadre de son élaboration ou de sa révision.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme crée par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

[...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme crée par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet a fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

## 1.2 Le contexte de l'élaboration du SCoT

Le périmètre du SCoT du Mellois Poitou a été arrêté par le Préfet le 26 février 2003 et la délibération prescrivant l'élaboration du SCoT et fixant les modalités de concertation a été prise le 26 janvier 2012.

Toutefois, la démarche d'élaboration a commencé concrètement en juillet 2013, avec la constitution et la première réunion d'un comité de pilotage.

Le deuxième semestre 2013 puis le premier trimestre 2014 ont été consacrés à la rédaction du cahier des charges d'élaboration du SCoT et à la passation du marché pour le recrutement d'un groupement de bureaux d'études.

Les travaux d'élaboration (diagnostic) ont débuté en avril 2014.

**Jusqu'au 31 décembre 2016, le SCoT était porté par le Syndicat Mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SCoT est porté par la Communauté de communes Mellois en Poitou. Ainsi, le « SCoT du Pays Mellois » a été renommé « SCoT du Mellois en Poitou ».**

### **1.3 La concertation dans le cadre de la révision du SCoT du Pays de Segréen**

La délibération du Comité Syndical du 26 janvier 2012 retient les modalités de concertation suivantes :

- > affichage de la délibération pour la durée des études
- > mise en ligne sur le site internet d'une rubrique consacrée au projet SCOT
- > transmission d'information à la population sur les étapes clé du projet de SCOT
- > parution d'articles dans la presse quotidienne régionale et diffusion d'émissions dédiées sur les radios locales
- > organisation de réunions publiques lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'Aménagement Commercial et des orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs
- > solliciter les associations locales représentatives et les acteurs économiques locaux

## 2 Les actions réalisées

### 2.1 Les outils d'information

#### 2.1.1 Affichage de la délibération

La délibération de prescription du SCoT du 26 janvier 2012 précisant les modalités de concertation a été affichée au siège du Pays Mellois durant un mois.

#### 2.1.2 Articles et dossiers dans les bulletins

Afin d'informer les citoyens de façon continue sur l'élaboration du SCoT, d'expliquer les étapes du projet, de présenter l'avancée des études et d'annoncer les temps de rencontre, 28 articles ou dossiers ont été publiés dans la presse locale ainsi que dans les bulletins communautaires et communaux :

DATE	SUPPORTS	PERIMETRE DE DIFFUSION
13 mars 2014	Nouvelle République – Signature du marché du SCoT en présence du comité de pilotage	Deux-Sèvres
18 juillet 2014	Courier de l'Ouest – Présentation du rôle du SCoT, du comité de pilotage et du calendrier d'élaboration	Deux-Sèvres
18-24 juillet 2014	La Concorde – Présentation du rôle du SCoT, du comité de pilotage et du calendrier d'élaboration	Sud Deux-Sèvres
25 juillet 2014	Nouvelle République – Présentation du rôle du SCoT, du calendrier et des acteurs mobilisés	Deux-Sèvres
3 octobre 2014	Nouvelle République – Bilan du séminaire des élus du 25 septembre 2014 et présentation de la démarche SCoT	Deux-Sèvres
3-9 octobre 2014	La Concorde – Bilan du séminaire des élus du 25 septembre 2014 et présentation de la démarche SCoT	Sud Deux-Sèvres
Décembre 2014 – Janvier 2015	Lettre d'information du SCoT n°1 Présentation du rôle du SCoT et des axes du diagnostic	Insertion dans les bulletins communaux
14 janvier 2015	Nouvelle République - Retour sur la réunion territorialisée pour les élus à Lezay le 7 janvier 2015 + annonce des réunions publiques des 22 et 23 janvier 2015	Deux-Sèvres
16-22 janvier 2015	La Concorde – Retour / petit reportage sur la réunion territorialisée pour les élus à Lezay le 7 janvier 2015 + présentation du diagnostic du territoire	Sud Deux-Sèvres
16-22 janvier 2015	La Concorde – Retour sur la réunion territorialisée pour les élus à Brioux-sur-Boutonne le 15 décembre 2014 + annonce des réunions publiques des 22 et 23 janvier 2015	Sud Deux-Sèvres

DATE	SUPPORTS	PERIMETRE DE DIFFUSION
17 janvier 2015	Nouvelle République – Retour sur la réunion territorialisée pour les élus à Celles-sur-Belle le 5 janvier 2015 + annonce des réunions publiques des 22 et 23 janvier 2015	Deux-Sèvres
27 janvier 2015	Courrier de l'Ouest – Retour sur la réunion territorialisée pour les élus à Gournay le 19 janvier 2015 + annonce des réunions publiques des 22 et 23 janvier 2015	Deux-Sèvres
17 janvier 2015	Nouvelle République – Annonce des réunions publiques des 22 et 23 janvier 2015	Deux-Sèvres
19 janvier 2015	Nouvelle République – Retour sur la réunion territorialisée pour les élus à Brioux-sur-Boutonne le 15 décembre 2014 + annonce des réunions publiques des 22 et 23 janvier 2015	Deux-Sèvres
<b>PHASE PADD</b>		
23 mai 2015	Nouvelle République – Présentation de la lecture de paysage du 31 mai 2015	Deux-Sèvres
Décembre 2015 – Janvier 2016	Lettre d'information du SCoT n°2 Présentation du rôle du SCoT et des axes du PADD	Insertion dans les bulletins communaux
8 juin 2016	Nouvelle République – Annonce des réunions publiques + présentation du rôle du SCoT	Deux-Sèvres-
18 juin 2016	Nouvelle République - Présentation de l'action menée avec les classes de 1 <sup>ère</sup> ES du Lycée Desfontaine	Deux-Sèvres
24-30 juin 2016	La Concorde – Présentation de l'action menée avec les classes de 1 <sup>ère</sup> ES du Lycée Desfontaine	Sud Deux-Sèvres
8 octobre 2016	Nouvelle République – Annonce des animations sur le thème « Comment faire cohabiter l'homme et la nature dans l'espace public » du 16 octobre 2016	Deux-Sèvres
25 octobre 2016	Nouvelle République – Retour sur les animations sur le thème « Comment faire cohabiter l'homme et la nature dans l'espace public » du 16 octobre 2016	Deux-Sèvres
28 octobre 2016	Nouvelle République – Retour sur les animations sur le thème « La place et le cimetière : deux espaces de vie » du 15 octobre 2016	Deux-Sèvres
26 novembre 2016	Nouvelle République – Article sur la disparition du Syndicat Mixte du Pays Mellois mais continuité des projets comme le SCoT	Deux-Sèvres
<b>PHASE DOO</b>		
24 mai 2017	Nouvelle République – Information sur ce qu'est un SCoT, retour sur les ateliers de concertation, annonce du calendrier des réunions publiques du DOO	Deux-Sèvres
Août 2017	Magazine d'information de la Communauté de communes n°1 – Encart sur le projet SCoT et annonce des réunions publiques DOO	Mellois (envoi dans tous les foyers)
15-29 septembre 2017	La Concorde – Annonce des réunions publiques sur le DOO	Sud Deux-Sèvres
19 septembre 2017	Nouvelle République – Présentation séminaire SCoT ; bilan des actions de concertation ; annonce des réunions publiques sur le DOO	Deux-Sèvres

DATE	SUPPORTS	PERIMETRE DE DIFFUSION
22-28 septembre 2017	La Concorde – Annonce des réunions publiques sur le DOO	Sud Deux-Sèvres

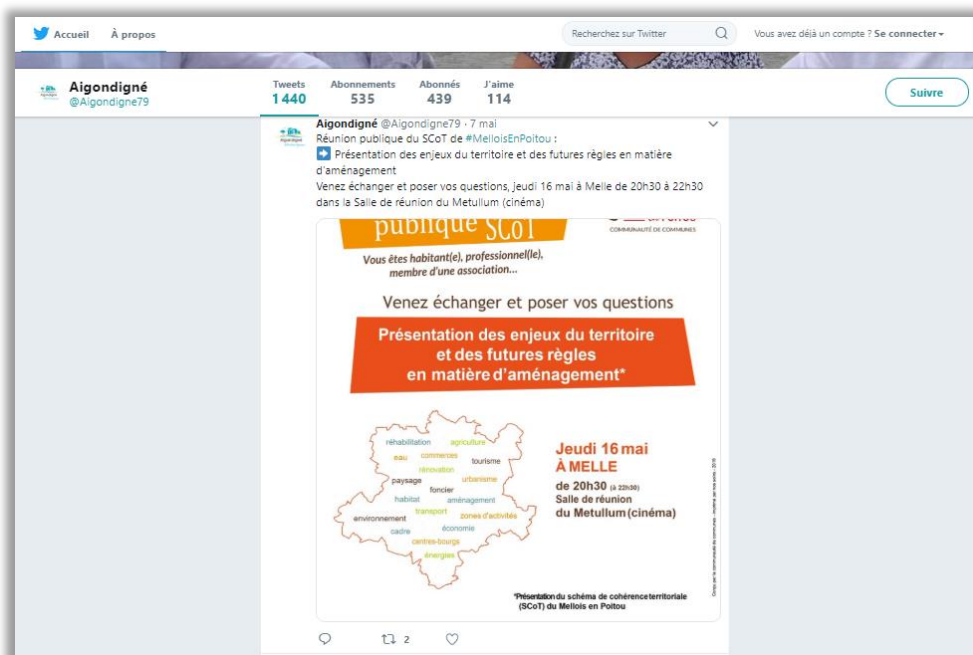
### 2.1.3 Emissions radio

Les informations concernant l'élaboration du SCoT ont par ailleurs été relayées à travers six émissions diffusées sur la radio locale D4B :

DATE	SUPPORTS	PERIMETRE DE DIFFUSION
<b>PHASE DIAGNOSTIC</b>		
Octobre 2014	Émission « Terre Plurielle » sur la radio D4B Présentation de la démarche SCoT, retour sur le séminaire du 25 septembre 2014 et sur les premières conclusions du diagnostic	Mellois et Niortais
<b>PHASE PADD</b>		
Février 2016	Émission « Terre Plurielle » sur la radio D4B Rappel sur le rôle du SCoT, état d'avancement et actions à venir	Mellois et Niortais
Mai 2016	Émission « Terre Plurielle » sur la radio D4B Rappel sur le rôle du SCoT, annonce des réunions publiques	Mellois et Niortais
Octobre 2016	Émission « Terre Plurielle » sur la radio D4B Présentation du programme des journées nationales de l'Architecture en Mellois et du partenariat SCoT et PAH	Mellois et Niortais
<b>PHASE DOO</b>		
Mai 2017	Reportage sur la Radio D4B – Information sur ce qu'est un SCoT, retour sur les ateliers de concertation, annonce du calendrier des réunions publiques	Mellois et Niortais
Mars 2018	Émission « Convergences » sur la radio D4B Information sur la fin du SCoT	Mellois et Niortais

### 2.1.4 Réseaux sociaux

La dernière réunion publique a été annoncée via twitter par la commune d'Aigondigné :



### 2.1.5 Site internet

Un page dédiée au SCoT a été créé sur le site internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (et précédemment sur celui du Pays Mellois) au sein de la rubrique « Aménagement et urbanisme ». L'ensemble des citoyens peut y trouver :

- > Une explication sur le rôle du SCoT, ses liens avec le futur PLUi ;
- > Une présentation des outils de concertation et de communication mis en œuvre tout au long de la démarche ;
- > Les documents validés en téléchargement ;
- > Une rubrique actualité annonçant les rencontres de concertation (grand public) à venir.

Uhb ACCUEIL ACTIONS >

# AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Documents d'urbanisme en cours d'élaboration

Actions

- Assainissement
- Aménagement numérique
- Aménagement et urbanisme**
- Centre intercommunal d'action sociale
- Développement économique
- Écoles
- Environnement
- Maisons de services au public
- Patrimoine Immobilier
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Sports
- Tourisme et Pays d'art et d'histoire

La communauté de communes porte l'élaboration de différents documents de planification qui ont pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'organiser le développement économique et résidentiel, de renforcer le maillage des services, de préserver les richesses environnementales et patrimoniales du territoire, etc.

Pour que ces documents tiennent compte au mieux des besoins des habitants, des entreprises, des acteurs du territoire, une concertation est organisée tout au long des démarches d'élaboration.

Vous pouvez poser vos questions et transmettre vos suggestions en ligne.

## Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Mellois en Poitou

Depuis 2014, le territoire élabore son schéma de cohérence territoriale (SCoT). Il s'agit d'un document permettant de planifier l'aménagement du territoire sur une période d'une quinzaine d'années.

Le SCoT s'utilise comme une feuille de route politique et se décline en grandes orientations et objectifs dans différents domaines : équipements ; développement de l'habitat, des activités économiques agricoles et touristiques ; préservation des terres agricoles et naturelles ; préservation des paysages et du patrimoine ; énergies renouvelables...

Le SCoT est en cours d'élaboration. Actuellement, certaines pièces sont consultables :

- La note d'enjeux de l'État
- Le diagnostic
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Les autres documents sont en cours de rédaction.

Lorsque le document sera finalisé, il sera soumis à consultation et enquête publique auprès de la population.

Élu.e référent.e :  
 Magali MIGAUD  
 Vice-présidente

Contacter :  
 Direction aménagement et urbanisme  
 9, avenue de l'hôtel de ville  
 79110 Chef-Boutonne

05 49 29 83 93

Envoyer un message

Ouverture au public :

- lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- mardi et jeudi de 13h30 à 17h.

## Quelle a été la concertation pour élaborer le SCoT ?



Environ 300 élus locaux, une vingtaine

d'institutions et une cinquantaine de représentants des activités économiques et des associations du territoire ont contribué à l'écriture du SCoT en participant activement aux réunions organisées.

Des visites sur le terrain, dans les bourgs, des rencontres avec des lycéens et des élèves de primaire ont permis de compléter l'éventail des personnes consultées.

Ainsi, plus de 80 réunions, sorties, visites de sites, ateliers participatifs ont eu lieu.

L'objectif du SCoT est de considérer les besoins de toutes les générations d'habitants et des différentes activités.

Déjà 6 réunions publiques ont eu lieu en 2015, 2016 et 2017.

## 2.1.6 Présentation du SCoT aux scolaires et réseaux professionnels

En plus des moyens de communication évoqués ci-avant la Communauté de communes a organisé plusieurs rencontres dédiées aux scolaires et à quelques réseaux professionnels afin de faire connaître la démarche SCoT, encore méconnue.

DATE	PUBLIC CIBLE / ORGANISME DEMANDEUR	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>PHASE DIAGNOSTIC</b>		
14 mars 2014	Classe de 2 <sup>e</sup> année de BTS Gestion et protection de la nature – Lycée agricole de Melle	25 élèves
27 mars 2015	Classe de 2 <sup>e</sup> année de BTS Gestion et protection de la nature – Lycée agricole de Melle	25 élèves
<b>PHASE PADD</b>		
3 février 2016	Classes de 1 <sup>ère</sup> ES – Lycée Desfontaine de Melle	65 élèves
25 mars 2016	Classe de 2 <sup>e</sup> année de BTS Gestion et protection de la nature – Lycée agricole de Melle	25 élèves
<b>PHASE DOO</b>		
14 décembre 2016	Réseaux des animateurs des programmes Re-Sources de l'ex-région Poitou-Charentes	20 personnes
24 mars 2017	Classe de 2 <sup>e</sup> année de BTS Gestion et protection de la nature – Lycée agricole de Melle	25 élèves
4 juillet 2017	Les encadrants, chefs de services et chargés de mission de la communauté de communes	45 agents
23 mars 2018	Classe de 2 <sup>e</sup> année de BTS Gestion et protection de la nature – Lycée agricole de Melle	25 élèves
4 février 2019	Classe de Terminale STAV – Lycée agricole de Melle	25 élèves
15 mars 2019	Classe de 2 <sup>e</sup> année de BTS Gestion et protection de la nature – Lycée agricole de Melle	20 élèves



Présentation devant la classe de 1ère ES – Lycée Desfontaine de Melle

## 2.2 Les outils de concertation

### 2.2.1 Réunions publiques

Plusieurs séries de réunions publiques ont été organisées afin d'informer les citoyens de l'avancement de l'élaboration du SCoT et de leur permettre d'exprimer leurs avis, remarques et interrogations.

DATE ET LIEU	PROGRAMME	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>PHASE DIAGNOSTIC</b>		
22 janvier 2015 à Lezay	Présentation du diagnostic du territoire	70 participants
23 janvier 2015 à Brioux sur Boutonne		55 participants
<b>PHASE PADD</b>		
17 juin 2016 à Celles-sur-Belle	Présentation du PADD	11 participants
23 juin 2016 à Sauzé-Vaussais		14 participants
<b>PHASE DOO</b>		
21 septembre 2017 à Chef-Boutonne	Présentation du DOO	35 participants
22 septembre 2017 à Melle		20 participants
16 mai 2019	Présentation des évolutions du DOO	55 participants



*Réunion publique diagnostic à Lezay le 22 janvier 2015*



*Réunion publique DOO à Chef Boutonne le 21 septembre 2017*



Réunion publique DOO à Melle le 16 mai 2019

### 2.2.2 Rencontres avec des habitants spécifiques

Afin que le SCoT prenne en compte le quotidien de tous les habitants, les élus ont souhaité que des actions soient menées auprès de publics précis habituellement peu représentés dans les réunions publics. Ces rencontres ont eu lieu en phase PADD.

DATE	PUBLIC / PROGRAMME	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>PHASE PADD</b>		
19 mars 2015	Conseil municipal des jeunes (10-12 ans) de La Mothe-Saint-Héray – Comment vivent-ils sur le territoire ? Quelles sont leurs manques et leurs besoins ? Quelles activités pratiquent-ils et sur quelle aire géographique ? Qu’aiment-ils dans leur commune ?	10 enfants + 3 élus
20 mai 2015	Séance d’activité périscolaire à l’école élémentaire de La Mothe-Saint-Héray – Comment vivent-ils sur le territoire ? Quelles sont leurs manques et leurs besoins ? Quelles activités pratiquent-ils et sur quelle aire géographique ? Qu’aiment-ils dans leur commune ?	3 enfants + 1 élu
26 juin 2015	Rencontre de résidents anglais du Mellois : Comment vivent-ils le territoire et pourquoi ont-ils choisi de s’installer ici ? Lieu : Table d’hôtes « le Mad Hatter » à Caunay – Matinée d’échanges puis repas	5 élus + 15 participants anglais
1 <sup>er</sup> juin 2016	Classes de 1 <sup>ère</sup> ES du Lycée Desfontaine de Melle – Présentation du livre blanc des élèves – Interprétation du PADD du SCoT par les élèves, déclinaison en 21 projets + Conférence de presse	60 élèves + 10 élus + 15 partenaires

### 2.2.3 Autres actions dédiées au grand public

Au-delà des réunions publiques et des rencontres ciblées et afin de sensibiliser les habitants plus largement aux thématiques de l'aménagement du territoire, la Communauté de communes a mené des actions d'information ludiques et accessibles aux familles, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Mellois. Afin de ne pas rebuter les éventuels participants le sigle « SCoT » n'a pas été inscrit comme un sujet à part entière de ces rencontres mais présenté en tant qu'outil de l'aménagement du territoire.

Ces différentes actions ont montré que les habitants sont souvent très intéressés par les sujets techniques et pointus, dans la mesure où ils sont abordés de manière ludique et conviviale.

DATE	INTITULE DE L'ACTION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
<b>PHASE DIAGNOSTIC</b>		
24 avril 2014	Habiter le Pays Mellois : Le horst de Montalembert et la LGV, un nouvel horizon (Conférence, atelier et visite de chantier) – Intervention : Pays d'art et d'histoire et Entreprise LISEA	65 participants
<b>PHASE PADD</b>		
31 mai 2015	Lecture du paysage : La plaine ouverte à Lezay – Intervention : Pays d'Art et d'Histoire et Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	6 participants
26 septembre 2015	Lecture du paysage : Le marais à Clussais la Pommeraie – Intervention : Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)	15 participants
10 octobre 2015	Lecture du paysage : Le bocage à La Couarde – Intervention : Pays d'Art et d'Histoire et Prom'Haies	15 participants
31 octobre 2015	Lecture du paysage : Le fond de vallée au moulin de Gennebrie à Mazière sur Béronne – Intervention : Pays d'Art et d'Histoire et Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (SMBB)	25 participants
24 avril 2016	D'un carrefour gallo-romain à la LGV : l'héritage d'un paysage – Intervention : Pays d'art et d'histoire et Musée de Rauranum à Rom	15 participants
<b>PHASE DOO</b>		
15 octobre 2016	Journées Nationales de l'Architecture, thème « Espace public - Espace ouvert » - Périgné - Deux espaces de vie : la place et le cimetière. Histoire et nouveaux usages – Conférence, atelier et visite – Intervention : Pays d'art et d'histoire et CAUE 79	15 participants
16 octobre 2016	Journées Nationales de l'Architecture, thème « Espace public - Espace ouvert » - La Mothe-Saint-Héray – Comment faire cohabiter l'Homme et la Nature dans l'espace public ? – Conférence et balade – Intervention : Pays d'art et d'histoire, la paysagiste Isabelle Auricoste-Tonka, Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	35 participants
Jeudi 5 octobre 2017	Café débat au Café du Boulevard à Melle Thème : Comment vivre au XXI <sup>ème</sup> siècle dans les bourgs et villages ruraux ? Comment allier préservation du patrimoine, ergonomie des espaces de vie et transition énergétique ?	35 participants

Intervention : Pays d'art et d'histoire et Nathalie Lambert,  
architecte et Présidente de Maisons Paysannes de Charente-  
Maritime



*Journées Nationales de l'Architecture, thème « Espace public le 15 octobre 2016*

## 3 Synthèse thématique des remarques, débats et analyses au regard du SCoT

Les principales remarques et attentes émises lors des rencontres publiques peuvent être synthétisées selon différents thématiques.

Les réponses apportées par la Communauté de communes soit directement lors des rencontres, soit dans le SCoT, lorsque cela était possible, sont précisées à la suite.

### 3.1 Remarques relatives aux équipements et aux services

- > ***L'enjeu de la couverture médicale du territoire a été mis en avant dans plusieurs remarques. Les habitants ont évoqués leurs craintes face à la désertification médicale, au temps de pénétration des secours et leur désir que le vieillissement de la population soit anticipé par la création d'établissements dédiés aux seniors.***

Le SCoT n'a pas les pleins pouvoirs sur la thématique de la désertification médicale. C'est surtout les communes qui ont la main et les médecins du territoire qui doivent former la relève.

La question du temps de pénétration des secours sur le territoire n'est pas à proprement parlé du ressort du SCoT elle est néanmoins évoquée en ces termes dans le diagnostic : « Le Pays Mellois est un des territoires picto-charentais qui compte parmi les plus importants temps d'accès aux services d'urgences les plus proches (Niort, Ruffec et St-Jean-d'Angély) et à la maternité la plus proche (Niort, St-Jean-d'Angély et Poitiers. ».

Le nombre de place d'hébergement complet pour les personnes âgées sur le Pays Mellois est de 182 pour 1000 personnes âgées contre 153 à l'échelle départementale et 135 à l'échelle du Poitou-Charentes. Le territoire est donc d'ores et déjà plutôt bien doté de ce point de vue.

- > ***Certains participants ont également questionné la couverture numérique et téléphonique du territoire.***

Cette question n'est pas à proprement parlé du ressort du SCoT. Néanmoins, en ce qui concerne le haut débit plusieurs répartiteurs sont alimentés en fibre depuis 2015. Certains équipements sont définis comme prioritaires pour la montée en haut débit (écoles, établissements de santé, zones d'activités) même si cette thématique est bien sûr importante pour l'ensemble des habitants.

En ce qui concerne le réseau de téléphonie mobile ce sont les opérateurs privés qui décident de son déploiement ou de son renforcement.

- > ***Les équipements et services en matière de mobilité sont jugés insuffisants par un grand nombre de participants : accessibilités des gares pour les personnes à mobilité réduite, absence de liaison vers Paris, offres insuffisantes pour certains publics (jeunes et personnes en difficulté). Par ailleurs certains services/équipements à la disposition des habitants du territoire ne figurent pas au diagnostic.***

La problématique de la mobilité est cruciale sur un territoire rural comme celui du Pays Mellois. Des solutions de prêts/location de scooters sont mises en œuvre par l'association Toits etc et mentionnées dans le diagnostic. Un système similaire pour des voitures sans permis pourrait être envisagé de manière à faciliter les trajets domicile-travail des jeunes et moins jeunes tout comme d'autres services (autopartage, garages associatifs...). Le maillage de tout le territoire en transport en commun apparaît aujourd'hui impossible étant donné les faibles fréquentations des lignes à la demande. Néanmoins

les alternatives comme le covoiturage se développent aujourd'hui très largement et peuvent constituer une solution adéquate pour pallier au déficit d'offre en transport en commun. Globalement il faut réfléchir à un ensemble de solutions sur cette question des mobilités. Celles actuellement disponibles sont mentionnées au diagnostic du SCoT.

La Halte de la Mothe-Saint-Heray est désormais mentionnée dans le diagnostic, dans la thématique déplacement et mobilités.

Le PADD fixe les orientations suivantes :

- Améliorer les liaisons douces au sein des bourgs afin de limiter au maximum l'usage de la voiture, notamment dans les bourgs structurants.
- Améliorer les liaisons douces qui relient les bourgs en valorisant et sécurisant les chemins existants pour permettre les déplacements inter bourgs non motorisés.
- Encourager le développement d'une offre de transport facilitant l'insertion des personnes ayant des difficultés à se déplacer (offre en transport adaptée).

### 3.2 Remarques relatives à l'économie

> ***L'influence du pôle de Poitiers sur le territoire a été évoquée comme un élément à prendre en compte dans le SCoT***

L'influence du pôle d'emplois de Poitiers pour les communes du nord du territoire est mentionnée dans le diagnostic tout comme son influence dans certains domaines (santé notamment).

> ***La diminution du nombre d'agriculteurs et des surfaces agricoles utiles a été évoquée comme un facteur économique important notamment pour les activités de transformation***

Cette thématique est traitée dans le SCoT. Les enjeux identifiés dans le diagnostic sont les suivants :

- pérenniser l'activité agricole qui est à la fois un vecteur de développement économique, une source d'emplois non délocalisables, une activité identitaire du territoire qui entretient et valorise la diversité des paysages et des milieux naturels ;
- valoriser les productions agricoles pour la transformation alimentaire en circuit court afin de créer de la valeur-ajoutée sur le territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le PADD établit les orientations suivantes :

- Éviter le morcellement de l'espace agricole et protéger le développement des exploitations de l'urbanisation dans les documents d'urbanisme.
- Préserver les prairies permanentes et encourager les cultures intermédiaires pour leur fort rôle économique, environnemental et climatique.
- Faciliter la circulation des engins agricoles et prévoir la circulation de ces engins dans les projets d'aménagement des bourgs (itinéraires spécifiques et adaptés par exemple).
- Valoriser et développer de nouvelles filières agricoles locales, notamment celles qui ont un moindre impact environnemental (agriculture biologique, certification environnementale, biodynamie...).
- Faciliter le développement des unités de valorisation des productions (ateliers de transformation, abattoirs...).
- Faciliter l'approvisionnement local en circuit court (restauration collective, vente directe, marchés de producteurs...).

### 3.3 Remarques relatives au volet social

- > ***Certains participants se sont interrogés sur la prise en compte au sein du PADD des piliers sociaux et environnementaux.***

Le pilier environnemental est bien inclus dans le projet, il constitue même le premier axe du PADD. S'agissant du volet social, la dernière version du PADD mentionne la vivacité du tissu associatif (nombreuses associations sportives, d'éducation populaire, d'entraide notamment) et la richesse de sa vie culturelle (école de musique, cinémas, médiathèques, plusieurs festivals de musique et de spectacles vivants...) qui animent toute l'année le territoire par de nombreux événementiels.

Il fixe par ailleurs l'orientation suivante :

- Promouvoir la vie socio-culturelle et sportive du territoire par une conception des espaces et équipements publics facilitant le déroulement d'événements (places, terrains, équipements culturels et sportifs, lieux d'accueil spécifiques, toilettes publiques, points d'eau, bornes foraines...).

### 3.4 Agriculture

- > ***Un participant s'interroge sur les leviers expliquant la diminution des surfaces agricoles utiles observée sur les dernières décennies ?***

Celle-ci peut s'expliquer par plusieurs paramètres : la déprise agricole, la consommation d'espace liée aux constructions notamment aux équipements (faisceau TGV sur la dernière décennie). L'un des objectifs forts portés par le SCoT est de limiter les surfaces agricoles urbanisées dans les prochaines décennies. Il intègre par ailleurs au sein du DOO les prescriptions suivantes :

P39 : Les documents d'urbanisme locaux ou le PLUi intègrent un diagnostic agricole dans la perspective de valoriser et de préserver les espaces agricoles, notamment les prairies. Ils justifient la localisation des zones à urbaniser au regard de la fonctionnalité des espaces agricoles et du bon fonctionnement des activités. Ils identifient également les points de conflits potentiels en matière d'occupation du sol.

P40 : Les documents d'urbanisme veillent à permettre le maintien ou la réintroduction des activités pastorales.

P128 : Les documents d'urbanisme doivent :

- préserver les terres agricoles et forestières sur la base d'un diagnostic mené à l'échelle intercommunale avec les acteurs du monde agricole ;
- protéger ces espaces par un classement adapté (zone agricole ou naturelle)
- limiter le mitage et l'artificialisation des espaces agricoles et forestiers.

- > ***Un participant souligne la difficulté à mener certains projets agricoles en zone agricole (procédures d'autorisation ou de déclaration) et souligne le préjudice induit pour l'économie du territoire fortement dépendante de cette activité.***

Cela ne relève pas du SCoT mais de la loi. Le SCoT lui, vise à favoriser l'activité agricole sous tous ces aspects. Le maraîchage est néanmoins encadré pour des raisons paysagères :

P136 : L'installation de cultures de maraîchages doit pouvoir être rendue possible. Néanmoins, l'installation de serres devra respecter les dispositions du futur plan de paysage au regard des impacts que ces projets sont susceptibles d'avoir sur le paysage du Mellois en Poitou.

- > ***Un participant s'interroge sur l'une des orientations du PADD « La valorisation et le développement de nouvelles filières agricoles locales » dans la mesure où les débouchés pour certaines filières agricoles sont insuffisantes.***

Effectivement le potentiel nourricier du territoire est environ douze fois plus important que la demande, néanmoins des initiatives sont menées pour que les enfants du territoire notamment ne mangent plus de produits venant d'ailleurs. C'est l'objectif de « Mangeons Mellois ».

Le PADD intègre l'orientation mentionnée dans sa version arrêté ainsi que deux autres orientations liées :

- La facilitation du développement des unités de valorisation des productions (ateliers de transformation, abattoirs, etc.) ;
- La facilitation de l'approvisionnement en circuit court (restauration collective, etc.).

Le DOO prévoit par ailleurs plusieurs prescriptions de nature à favoriser le développement des circuits courts notamment :

P132 : Les activités de diversification des exploitations agricoles sont autorisées. Elles peuvent se développer au sein du siège d'exploitation, dans le prolongement ou en parallèle de l'activité de production agricole, qui doit rester l'activité principale de l'entreprise. Cette diversification peut s'orienter vers des activités telles que : la transformation et la commercialisation de produits en circuits courts (atelier de transformation, boutique de vente directe) ; les activités touristiques (visite de la ferme, camping à la ferme, chambres d'hôtes, tables d'hôtes, ferme-auberge, gîte...), les prestations de services (pensions pour animaux) entre autres. Les documents d'urbanisme veilleront à recourir à un zonage adapté selon le type de construction projeté.

- > ***Un participant s'interroge sur le développement des énergies renouvelable en lien avec les activités agricoles (photovoltaïque, méthanisation)***

Le SCoT autorise ce type de dispositif. Il prévoit néanmoins une prescription qui vient encadrer leur implantation :

P87 : Les constructions et installations permettant la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques en toiture ou sur les friches urbaines, plateformes de stockage ou de transformation du bois en forêt, éoliennes et unités de méthanisation, etc.) sont autorisées sous réserve d'intégration paysagère. Leurs conditions d'implantation plus précises seront définies dans les études d'impacts.

P88 : Les dispositifs de production d'énergie photovoltaïque au sol sont autorisés uniquement sur les espaces déjà artificialisés (friches urbaines ou industrielles, espaces de stationnement, anciens espaces de stockage, sols compactés et rendus impropres à l'activité agricole, par exemple) ou anciens sites pollués, décharges, carrières, etc.

L'implantation de traqueurs solaires est autorisée uniquement sur ou à proximité immédiate des bâtiments déjà existants.

### **3.5 Constructibilité en campagne**

- > ***Plusieurs participants se sont interrogés sur les possibilités de comblements de dents creuses au sein des villages et hameaux.***

Le DOO du SCoT, conformément à la loi, encadre le développement des villages et hameaux au travers notamment de la prescription suivante :

P176 : Afin de limiter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, et afin de renforcer

l'attractivité des bourgs, les nouvelles constructions s'effectueront en priorité à l'intérieur des enveloppes urbaines des bourgs.

Les villages peuvent correspondre à des besoins de développement complémentaires des bassins de vie. Ils peuvent recevoir de nouvelles constructions en densification de l'enveloppe urbaine uniquement. Dans tous les cas, la densification des villages doit s'inscrire dans une logique de « projet de village ».

Les hameaux ne peuvent pas recevoir de constructions nouvelles. Seules les extensions des constructions existantes et les changements de destination de bâtiments ayant perdu leur vocation initiale peuvent y être autorisés.

- > ***Un participant a fait remarquer le développement de formes diverses d'habitat dit léger (tiny house, yourte) et s'est interrogé sur la prise en compte de ce phénomène dans le SCoT.***

Ce phénomène est bien pris en compte dans la version arrêté du SCoT à travers la prescription suivante :

P191 : Les documents d'urbanisme permettent, sous réserve de ne pas porter atteinte aux sites à enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux, la possibilité d'implanter des constructions atypiques ou insolites (cabanes, yourtes,...) destinées à l'habitat résidentiel permanent.

### 3.6 Vitalité des centre-bourgs

- > ***Un habitant a fait remarquer que la désertification de certains centres-bourgs est selon lui en partie liée à l'instruction des services de l'état qui refusent des constructions dans certaines communes ainsi qu'aux contraintes liées aux monuments historiques.***

Ces deux points ne relèvent pas à proprement parlé du SCoT. S'agissant du premier point, l'instruction des permis de construire va revenir progressivement dans aux mains des communautés de communes ce qui pourra permettre d'agir de manière plus directe en faveur de certaines construction ou de projets de réhabilitation.

- > ***Un participant s'est interrogé sur la fermeture des commerces en centre-bourg et sur leur transfert en périphérie***

De manière plus générale les situations observées sur cette question des centres-bourgs sont très différentes selon les communes et la typologie des bourgs :

- A Chef-Boutonne les deux superettes sont sur la place du village et les commerce annexes se maintiennent.
- A Sauzé-Vaussais la rue principale est un désert commercial. L'implantation commerciale s'est faite en périphérie autour du Super U.
- Le bourg de Brioux-sur-Boutonne, pourtant pénalisé par le trafic de la départementale, maintien ses commerces car l'offre de stationnement permet de s'arrêter facilement pour faire ses achats.

Le SCoT encadre dans don DAAC les implantations commerciales en délimitant des localisations préférentielles en fonction des typologies de communes et des vocations des commerces.

- > ***Plusieurs habitants ont soulignés le nombre important de logements vacants sur le territoire***

Sur le territoire, le taux de vacance est effectivement élevé (9% en 2010 puis 10% en 2015), avec en 2015 environ 2600 logements non occupés, le taux acceptable devant être autour de 5%. Ce niveau élevé de vacance est en partie dû à une offre de logements inadaptée à la demande.

Le SCoT prévoit de favoriser la réhabilitation des centre-bourgs au travers des prescriptions et recommandations suivantes :

P23 : Les documents d'urbanisme locaux ou le PLUi doivent favoriser la rénovation du bâti dans les bourgs

R53 : Le SCoT incite les communes à mettre en place des dispositifs incitatifs en faveur de la résorption des logements vacants (fiscalité, aides à la rénovation...).

P182 : Au total, le SCoT fixe pour objectif la production de 300 logements annuels sur la période 2018-2030. Ce chiffre comprend à la fois les mises en chantier de logements neufs (280 logements dont au moins de 40% sont construits au sein d'espaces déjà urbanisés), les remises sur le marché de logements vacants (20 logements annuels) en cas démolitions-reconstructions, seul le solde de l'opération est à comptabiliser.

Avec la répartition suivante :

Secteurs géographiques / Bassins de vie	Objectif de construction de logements neufs par an	Objectif de remise sur le marché de logements vacants par an	Total
Boutonne et forêt	32	3	35
Aume-Boutonne-Guidier	33	3	36
Sèvre et Dive	32	4	36
Lambon-Belle-Béronne	130	6	136
Péruse et Bouleure	53	4	57
<b>Territoire</b>	<b>280</b>	<b>20</b>	<b>300</b>

> *Un participant a fait remarquer que l'intérêt de la réhabilitation sur le plan énergétique devrait être davantage mis en évidence dans le SCoT.*

Dans ce sens le SCoT intègre les prescriptions suivantes :

P80 : Afin d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments existants, les documents d'urbanisme doivent permettre les dispositifs d'isolation par l'extérieur (emprise, matériaux, etc.), dans le respect des sensibilités architecturales locales et en conservant une emprise de voirie et de trottoir cohérente avec les usages et sous réserve de ne pas supprimer la conformité aux normes PMR si elles sont préalablement respectées.

P81 : Lors de travaux de réhabilitation des bâtiments publics équipés de systèmes de chauffage et/ou refroidissement, des travaux visant à améliorer l'isolation thermique doivent être réalisés pour atteindre de meilleures performances énergétiques.

### 3.7 Habitat

- > ***Un habitant souligne que la notion de parcours de vie devrait apparaître plus nettement dans le projet.***

Pour satisfaire les besoins en nouveaux logements destinés à répondre à la notion de parcours résidentiel des habitants et à l'accueil de nouveaux habitants le PADD fixe les orientations suivantes :

- Donner des objectifs chiffrés et annuels de mise sur le marché de logements neufs.
- Développer des outils incitant la création de logements dont les caractéristiques répondent au mieux aux besoins des habitants.

### 3.8 Concertation

- > ***Un habitant souligne que l'enquête publique, prévue après l'arrêt du SCoT, arrive peut-être trop tard***

Il ne faut pas confondre enquête publique et concertation préalable. L'enquête publique est une obligation fixée par la loi tant s'agissant de sa forme (durée, publicité préalable...) que du moment auquel elle intervient c'est-à-dire seulement après l'arrêt du projet. Néanmoins, tout au long de la démarche des réunions publiques et autres rencontres ont été organisées pour échanger sur le SCoT avec le grand public. Par ailleurs, les documents sont accessibles sur internet et le Communauté de communes communique via ce média et par l'intermédiaire de lettre d'information régulières. Il était enfin possible de faire part de ses remarques par courrier ou mail et ce tout au long de la démarche.

En parallèle, et parce qu'il est difficile de toucher individuellement les habitants, des acteurs locaux (membres de structures ou d'associations implantées localement) ont été concertés au travers d'ateliers thématiques. Des lycéens ont également été amenés à réfléchir sur le projet.

### 3.9 Environnement

- > ***Un participant s'est interrogé sur le fait que la LGV passe sur un site Natura 2000 alors même que ce site est particulièrement intéressant pour sa biodiversité***

Cette question ne relève pas du SCoT. Le projet de LGV a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et est porté par l'état. A son échelle le SCoT affirme l'importance de ces milieux qui participent à la qualité du territoire.

- > ***Un habitant met en avant les incidences sur l'environnement de l'assainissement non collectif qui doivent être davantage prise en compte lorsqu'on programme le développement futur du territoire***

L'assainissement non collectif est effectivement un problème lorsqu'il n'est pas aux normes ce qui est le cas de nombreuses installations. Néanmoins, aujourd'hui des diagnostics sont obligatoires notamment suite à une construction ou au moment de la vente d'une habitation.

Le SCoT prévoit les prescriptions suivantes :

P69 : Des cartes d'aptitude des sols à recevoir l'assainissement individuel doivent être réalisées (ou mises à jour) sur les secteurs d'extension urbaine projetés, dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme.

P70 : Toute ouverture à l'urbanisation est conditionnée par la mise en œuvre d'une réflexion préalable sur les modalités d'assainissement adaptées à l'opération programmée.

P71 : Les extensions urbaines (zones U et AU) sont priorisées au sein des zones équipées d'un dispositif d'assainissement collectif aux normes, lorsqu'il existe, et capable d'accueillir la nouvelle charge d'effluents, ou dans les secteurs dont le raccordement au réseau est planifié à court/moyen terme, pour des raisons de densité, de contraintes de gestion et d'entretien et d'optimisation des équipements publics existants.

P73 : L'ouverture à l'urbanisation ou la constructibilité des terrains est conditionnée à la faisabilité d'un assainissement performant et à l'aptitude des sols à infiltrer les effluents.

- > ***Un participant souligne qu'il est inexact de dire que les prélèvements d'eau sur le territoire sont supérieurs à la capacité de régénération des masses d'eau. Par ailleurs, il faudrait préciser que les activités agricoles ne sont pas les seules à impacter la qualité des eaux et que des efforts importants sont faits par les agriculteurs pour réduire l'impact de leur activité sur la qualité de l'eau.***

Le territoire est intégralement situé en zone de répartition des eaux et la problématique quantitative est largement relayée dans les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Néanmoins ce constat a été reformulé dans le diagnostic final.

- > ***Un participant s'interroge sur la manière dont est prise en compte la Trame Verte et Bleue sur les territoires voisins***

A titre d'exemple sur le territoire voisin du Pays de Gâtine le SCoT demande aux communes du territoire de réaliser, dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme, un inventaire du réseau bocager afin de définir via un certain nombre de critères les haies pouvant notamment participer au maintien des continuités écologiques et nécessitant à ce titre une protection spécifique.

- > ***Plusieurs habitants soulignent le développement galopant de l'éolien sur le territoire***

Le SCoT ne peut pas interdire les projets éoliens. Il encadre simplement les points suivants :

P87 : Les constructions et installations permettant la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques en toiture ou sur les friches urbaines, plateformes de stockage ou de transformation du bois en forêt, éoliennes et unités de méthanisation, etc.) sont autorisées sous réserve d'intégration paysagère. Leurs conditions d'implantation plus précises seront définies dans les études d'impacts.

P89 : Les éoliennes doivent être implantées en dehors des terres agricoles classées Natura 2000. Ces implantations sont subordonnées à la réalisation d'études paysagères (patrimoine naturel et bâti) et environnementales prenant en compte les parcs éoliens existants ainsi que les projets en cours.

## 4 Bilan de la concertation

Conformément aux articles L153-8, L153-11, L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du PLUi, depuis la délibération du Comité Syndical du 26 janvier 2012 lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les questionnements et avis exprimés mettent en exergue la réelle volonté des habitants de comprendre ce nouveau document et leur souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et d'un développement équilibré du territoire. Ainsi les thématiques de l'accessibilité et de la proximité aux équipements, commerces et services ainsi que de l'économie (agriculture en particulier) et de la vitalité des centres-bourgs ont été des sujets de débat majeurs au fil des différentes rencontres de concertation. Les réflexions en cours ont été portées au débat au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de PLUi a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de PLUi.

## ANNEXES

## AFFICHES

# Le Pays Mellois aujourd'hui

## Réunions pour les habitants

Le Pays Mellois élabore son schéma de cohérence territoriale, qui sera la feuille de route pour l'aménagement des communes au cours de 15-20 prochaines années. La première partie dédiée au diagnostic se termine.



carte du Pays Mellois

Découvrez à quoi ressemble le Pays Mellois aujourd'hui :

- démographie
- habitat
- développement économique
- agriculture
- cadre de vie
- environnement
- équipements, déplacements...

à Lezay,  
Jeudi 22 janvier à 18 h30,  
salle du foyer rural (cour de la mairie)

à Brioux-sur-Boutonne,  
Vendredi 23 janvier à 20h,  
salle du temps libre

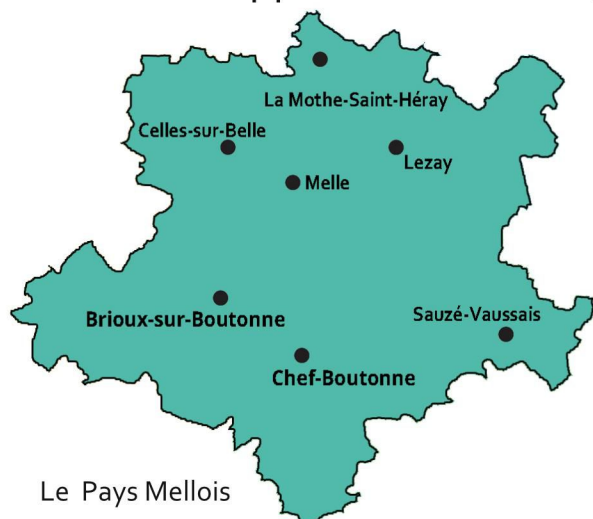


Contacts et renseignements : 05 49 27 09 62  
web : [www.paysmellois.org/scot](http://www.paysmellois.org/scot)

# Quel Pays Mellois demain ?

## Réunions pour les habitants

Le Pays Mellois élabore son schéma de cohérence territoriale, qui sera la feuille de route pour l'aménagement des communes au cours de 15-20 prochaines années. La seconde partie dédiée au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se termine.



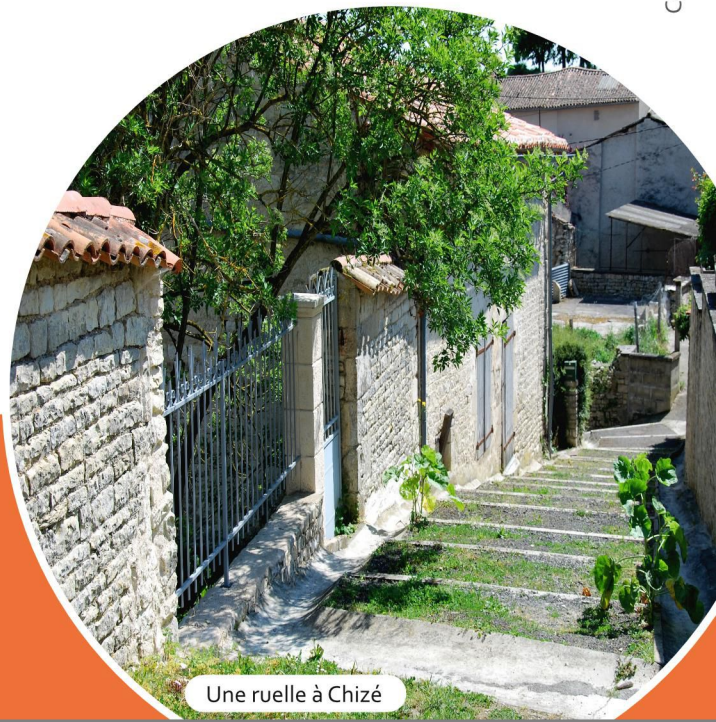
### Découvrez les orientations de développement pour le Pays Mellois de demain :

- démographie
- habitat
- développement économique
- agriculture
- cadre de vie
- environnement
- équipements, déplacements...

à Celles-sur-Belle,  
Vendredi 17 juin 2016 à 20 h,  
salle Robert DALBAN

à Sauzé-Vaussais,  
Jeudi 23 juin 2016 à 18h30,  
salle du cinéma (au dessus de la Mairie)

Contact et renseignements : 05 49 27 09 62  
web : [www.paysmellois.org/scot](http://www.paysmellois.org/scot)



Une ruelle à Chizé

# Réunions publiques



**Vous êtes habitant(e), professionnel(le), membre d'une association...**

Les questions sur l'habitat, l'économie, le cadre de vie, l'environnement, l'aménagement du territoire vous intéressent ?

## Venez débattre et poser vos questions

### Présentation des enjeux du territoire et des futures règles en matière d'aménagement\*



**Jeudi 21 septembre  
À CHEF-BOUTONNE**

de 20h à 22h  
Salle du cinéma

**Vendredi 22 septembre  
À MELLE**

de 20h à 22h  
Salle du tapis vert



\* Présentation du document d'orientations  
et d'objectifs du schéma de cohérence  
territoriale (SCoT) du Pays Mellois

Animation : bureau d'études Citadia Conseil

## Renseignements

Tél. : 05 49 27 09 62  
[www.paysmellois.org/scot](http://www.paysmellois.org/scot)



**SCoT**  
Schéma de Cohérence Territoriale  
Pays Mellois



# Réunion publique SCoT



*Vous êtes habitant(e), professionnel(le),  
membre d'une association...*

Venez échanger et poser vos questions

**Présentation des enjeux du territoire  
et des futures règles  
en matière d'aménagement\***



**Jeudi 16 mai  
À MELLE**

**de 20h30 (à 22h30)  
Salle de réunion  
du Metullum (cinéma)**

**\*Présentation du schéma de cohérence territoriale  
(SCoT) du Mellois en Poitou**

**Animation :  
élus du territoire  
et bureau d'études Citadia Conseil**

## Renseignements

05 49 29 83 93  
[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)



De mai à octobre 2015

# Explorer le Pays Mellois

Animations  
GRATUITES



Des sorties pour découvrir  
le paysage, la faune,  
la flore et l'histoire des lieux...



crédit photographique : Pomhaes



Organisées par :



Pour plus d'informations, contactez Aline Suire :  
au 05 49 27 32 43 ou [a.suire@paysmellois.org](mailto:a.suire@paysmellois.org)

**DIMANCHE 31 MAI 2015**

## La plaine à perte de vue

Comment l'homme et les oiseaux  
cohabitent dans la plaine ?

intervenants :

Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres et  
le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Mellois.



Rendez-vous à 10h00, au lieu dit Grand  
Champ à LEZAY, (D14 entre Lezay et Rom)



crédit photographique : GODES-LEZAY

Prévoir une tenue et  
des chaussures adaptées!

**SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015**

## Balade les pieds dans l'eau

en partenariat avec le CREN

Partez à la découverte du marais de Clussais !

intervenants :

Conservatoire Régional des Espaces naturels et  
l'association Prom'Haies



Rendez-vous à 15h00,  
sur le parking de l'Eglise  
à CLUSSAIS-LA-POMMERAIE



crédit photographique : syndicat Mixte du pays mellois

**SAMEDI 10 OCTOBRE 2015**

## Percer les secrets du bocage ...

la haie sous toutes ses coutures !

Une sortie intégrée à la programmation de la fête  
des champignons de La Couarde

intervenants :

le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Mellois et  
l'association Prom'Haies



Rendez-vous à 10h00 sur le parking  
de la mairie à LA COUARDE



crédit photographique : Philippe Feret - Les Allards

visites proposées en collaboration avec :



## LETTRES D'INFORMATION

### CARTE D'IDENTITÉ DU SCOT DU PAYS MELLOIS



**Chiffres clés**

- 47 902\*  
Habitants
- 85  
Communes
- 4  
Communautés  
de communes

NOM	SCoT du Pays Mellois
STRUCTURE PORTEUSE	Syndicat Mixte du Pays Mellois
VOCATION	Document d'urbanisme encadré par le Code de l'Urbanisme Définir sur une période de 15 ans, une organisation harmonieuse du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les objectifs d'aménagement en matière d'habitat et de mixité sociale, de déplacements, d'équipements commerciaux et de développement économique.</li> <li>• Déterminer les espaces naturels et agricoles à préserver.</li> </ul>
PORTÉE JURIDIQUE	Les documents d'urbanisme qui réglementent l'aménagement des communes devront être compatibles avec le SCoT (Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagement, etc.)

\* population municipale INSEE 2010

### LE MOT DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MELLOIS

Cher(e)s habitant(e)s du Pays Mellois,

Le Pays Mellois s'est engagé depuis quelques mois dans l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Ce grand projet est une véritable opportunité pour nous interroger sur les enjeux actuels et futurs du territoire.

Le Pays Mellois est vaste et riche de ses différences. Néanmoins il est nécessaire d'oeuvrer à son développement équilibré.

L'accès aux services, le dynamisme économique, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, la mobilité, le maintien d'un cadre de vie agréable, sont autant de défis à relever dans les décennies à venir pour que notre territoire garde son caractère rural et attractif.

Cette lettre vous présente l'avancée de ce projet, sur lequel vous êtes invité(e)s à vous exprimer grâce aux différentes réunions publiques.

Jean-Claude Mazin

**Les questions d'habitat, de développement économique, de cadre de vie, d'environnement, de préservation du patrimoine et du paysage vous intéressent !**

**Venez participer aux réunions publiques organisées les :**

→ Jeudi 22 janvier à 18h30 à la salle du foyer rural de Lezay

→ Vendredi 23 janvier à 20h à la salle temps libre à Brioux-sur-Boutonne



# COMPRENDRE NOTRE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Contacts et renseignements :  
Tel : 05 49 27 09 62  
Web : [www.paysmellois.org/scot](http://www.paysmellois.org/scot)

## C'est quoi un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui couvre un territoire précis. Il donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement, que les communes concernées traduisent de manière plus opérationnelle dans leurs plans locaux d'urbanisme et les grands projets d'aménagement. Il s'élabore en plusieurs étapes, sur plusieurs années et mobilise toutes les forces vives du territoire : élus, acteurs du territoire, institutions, habitants.



## Les étapes d'élaboration du SCoT

2014

Scruter le territoire

2015

Choisir un cap

2016

Se fixer des règles

2017

Valider le projet

### Le diagnostic

Dresser un état des lieux du territoire, du point de vue démographique, économique, environnemental...

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire à suivre pour les 15-20 prochaines années.

### Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Déterminer les règles communes à appliquer au niveau des aménagements futurs dans le Pays Mellois.

### L'enquête publique et l'approbation

Valider définitivement le projet avant son entrée en vigueur.

## Où en est-on ?

Les élus des quatre communautés de communes du Pays Mellois travaillent au sein d'un comité de pilotage du SCoT depuis juin 2013. Son élaboration a réellement débuté fin mars 2014 avec le recrutement d'un groupement de bureaux d'études et le démarrage du diagnostic.

Ce diagnostic a été élaboré en collaboration avec de nombreux partenaires. Il constitue une phase essentielle dans l'élaboration du SCoT car il permet de faire émerger les forces et les faiblesses du territoire :

les richesses à préserver, les contraintes à surmonter, les opportunités à saisir...

Aujourd'hui, il est important que ce diagnostic soit partagé avec les acteurs locaux avant de passer à l'étape suivante : un projet pour le territoire.



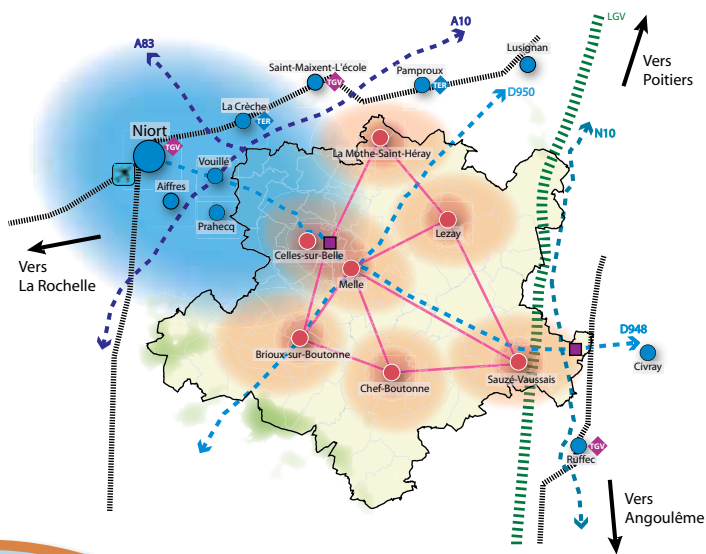
## Quelques constats issus du diagnostic

- Habitat rural dispersé générant des déplacements et des besoins de mobilité
- Disparités socio-économiques sur le territoire
- Activité agricole de production, occupant l'essentiel de l'espace et en forte mutation
- Activité économique portée par les secteurs des services et du bâtiment
- Perte d'attractivité de certains centres-bourgs
- Patrimoine écologique riche, grâce à la diversité des habitats pour les espèces naturelles
- Influence de l'agglomération niortaise
- Territoire multipolaire grâce au maillage des bourgs principaux et à la desserte routière
- Problématiques liées à l'eau : qualité, quantité, usages

**Ces différents constats et les enjeux qui en découlent seront présentés en détail lors de deux réunions publiques.**



### CARTE D'IDENTITÉ DU SCOT DU PAYS MELLOIS



Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui couvre les 85 communes du Pays Mellois. Il donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement du territoire, que les communes concernées traduisent de manière plus opérationnelle dans leurs plans locaux d'urbanisme et les grands projets d'aménagement.

Il s'élabore en plusieurs étapes, sur plusieurs années et mobilise toutes les forces vives du territoire : élus, acteurs du territoire, institutions, habitants.

### LE MOT DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MELLOIS

Les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (Scot) avancent. Le diagnostic a été réalisé en concertation avec les habitants, les élus et les acteurs socio-économiques lors de séminaires de travail et de réunions publiques. Cette photographie du Pays Mellois permet d'énoncer clairement les enjeux à prendre en compte dans de nombreux domaines : la consommation des espaces, l'habitat, le développement économique, l'aménagement commercial, les activités agricoles, les déplacements et transports, l'aménagement numérique.

Nous sommes maintenant dans la construction du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD). Celui-ci doit nous permettre de fixer les orientations nécessaires et de déterminer des règles communes aux collectivités pour l'aménagement de notre territoire du Mellois. Les documents d'urbanisme, qu'ils soient de dimension communale ou intercommunale devront être compatibles avec ce document de planification.

Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice : de nouvelles réunions participatives vous seront proposées au cours de l'année 2016 et une enquête publique sera réalisée avant la validation du Document d'orientation et d'objectifs (DOO). N'hésitez pas à vous engager dans ces espaces de concertation sur le devenir du territoire.

D'avance merci !

Jean-Claude Mazin



# COMPRENDRE NOTRE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Contacts et renseignements :  
Tel : 05 49 27 09 62  
Web : [www.paysmellois.org/scot](http://www.paysmellois.org/scot)

## Les étapes d'élaboration du SCoT

ON EN EST LÀ

2014

Scruter le territoire

2015

Choisir un cap

2016

Se fixer des règles

2017

Valider le projet

### Le diagnostic

Dresser un état des lieux du territoire, du point de vue démographique, économique, environnemental...

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire à suivre pour les 15-20 prochaines années.

### Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Déterminer les règles communes à appliquer au niveau des aménagements futurs dans le Pays Mellois.

### L'enquête publique et l'approbation

Valider définitivement le projet avant son entrée en vigueur.

## Où en est-on ?

Depuis mars 2014, les élus des quatre communautés de communes du Pays Mellois travaillent à l'élaboration du SCoT au sein d'un comité de pilotage. Ils sont accompagnés et conseillés dans cette démarche par un groupement de bureaux d'études piloté par le cabinet Citadia. L'année dernière, la première lettre d'information présentait le diagnostic du territoire, première étape de l'élaboration du SCoT. A partir de cette photographie du territoire, une réflexion a été menée par les élus afin d'établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Seconde étape de la démarche, le PADD constitue la feuille de route pour le développement futur du territoire. Il définit les grands objectifs du territoire en matière d'urbanisme, de développement économique et social et d'environnement, et ce pour les 15 à 20 prochaines années.

## Les grandes lignes du projet

Le PADD est composé de 3 axes stratégiques pour répondre aux enjeux du territoire :



### I. UN TERRITOIRE RURAL ATTRACTIF

- Valoriser le paysage, le patrimoine, la culture et le cadre de vie
- Faire des espaces naturels et agricoles des atouts de qualité
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles



### II. UN TERRITOIRE RURAL DYNAMIQUE

- Améliorer l'accessibilité du Pays Mellois (mobilité régionale, accès au numérique, etc.)
- Organiser et accompagner le développement économique et touristique



### III. UN TERRITOIRE COHÉRENT ET COMPLÉMENTAIRE

- Assurer la cohérence et les complémentarités entre bassins de vie
- Organiser les mobilités internes au Pays
- Maintenir un bon niveau de services et d'équipements
- Développer une offre en habitat qualitative et attractive



## ARTICLES (PRESSE LOCALE ET MAGAZINE COMMUNAUTAIRE)

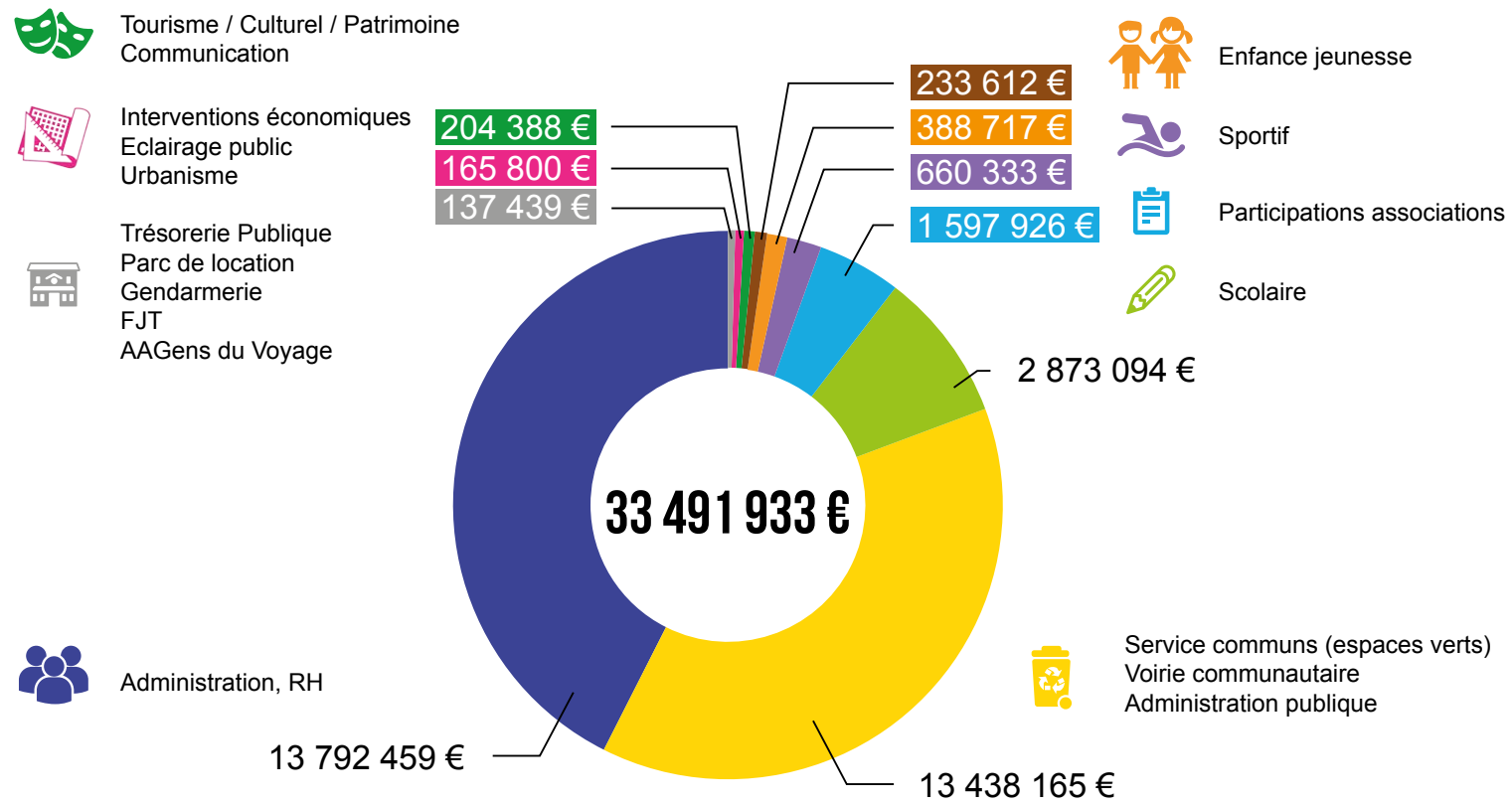


Fabrice MICHELET  
1<sup>er</sup> vice-président  
en charge des finances

Contexte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 7 structures (les 4 communauté de communes du Cellois, cœur du Poitou, Mellois, val de Boutonne et 3 syndicats Sictom du Loubeau, syndicat mixte du pays Mellois) ont fusionné pour ne former plus qu'une nouvelle communauté de communes. Pour mener à bien l'exercice financier de l'élaboration du premier budget de la communauté de communes, il a été nécessaire de prendre en compte les particularités des 7 structures fusionnées et de la continuité du service. En mai, la communauté de communes a voté ses premiers budgets : le budget principal et 9 budgets annexes (zones d'activités, patrimoine économique, redevance et taxe d'enlèvement des ordures ménagères, base de loisirs du Lambon, aide à domicile, assainissement, photovoltaïque et réseau de chaleur). S'agissant du budget principal, sa part de fonctionnement affiche 33 491 933 €. Les recettes sont essentiellement extraites des impôts et taxes pour 17 558 874 €, dotations, subventions et produits de services.

Axes du budget général 2017



Jacques PINEAU  
2<sup>e</sup> vice-président  
en charge des grands projets

Quels sont les domaines dans lesquels la communauté de communes prévoit d'investir ?

Afin de maintenir les projets initiés par les territoires fusionnés, la communauté de communes met en place un programme pluriannuel d'investissement comprenant des projets engagés tels que entre autres, l'aménagement de pôles enfance à Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais, la réhabilitation du gymnase de La Mothe Saint-Héray ou encore la réhabilitation de l'ancien hôpital à Melle. Ces investissements doivent renforcer le maillage existant et donner un coup de pouce à l'économie locale. Il convient aujourd'hui de prioriser et de financer ces investissements représentant à ce jour 24 000 000 €.



De gauche à droite :  
façade de l'ancien hôpital à Melle  
et dessin architectes associés  
vue depuis la rue Fonblanche

# Numéros utiles communauté de communes

## Écoles

- service scolaire ☎ 05 49 27 19 15
- transport scolaire (inscriptions, lignes...) ☎ 05 49 27 35 36
- restauration ☎ 05 49 27 03 63

## Environnement

- collecte des ordures ménagères et encombrants ☎ 05 49 27 56 79
- déchèteries ☎ 05 49 27 56 79
- location de broyeurs ☎ 05 49 27 56 79
- achat de composteurs ☎ 05 49 27 56 79
- assainissement (secteur Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais) ☎ 05 49 07 78 47

## Enfance, jeunesse

- ☎ 05 49 29 83 93

## Aménagement du territoire

- urbanisme ☎ 05 49 29 83 93
- développement économique ☎ 05 49 27 09 62

## Service d'aide à domicile

- à Brioux-sur-Boutonne ☎ 05 49 07 42 45
- à Celles-sur-Belle (ménage, portage de repas, toilettes des personnes âgées) ☎ 05 49 79 47 10
- CIAS à Lezay ☎ 05 49 27 80 20

## Culture, sport et loisirs

- pays d'art et d'histoire ☎ 05 49 27 09 62
- musée de Rauranum ☎ 05 49 27 26 98
- piscines ☎ 05 49 27 01 91
- équipements sportifs couverts ☎ 05 49 27 32 52
- base de loisirs du Lambon - activités sportives - hébergement ☎ 05 49 35 13 57 ☎ 05 49 32 85 11

## Comptabilité

- cantine Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais ☎ 05 49 29 28 69 Melle et Lezay ☎ 05 49 29 29 97
- garderie Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais ☎ 05 49 29 28 69 Melle ☎ 05 49 29 29 97
- transport scolaire Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais ☎ 05 49 29 28 69 Melle et Lezay ☎ 05 49 27 56 66 Celles-sur-Belle ☎ 05 49 29 29 90

## Associations du territoire

- demande de participation ☎ 05 49 29 29 90
- versement ☎ 05 49 29 28 68

Pour des renseignements complémentaires en cas de demande de précisions, veuillez joindre votre mairie.

**Siège administratif**  
2, place de Strasbourg - 79500 Melle

**Adresse postale**  
1, rue du Simplot - 79500 Melle

Tél. : 05 49 29 29 90

# Magazine d'information

NOUVELLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°1 - Juillet 2017



## Éditorial



### Fusion communautaire, une réalité.

Notre territoire est né en 1790 par la création et l'évolution de 6 districts. Plus récemment, il s'identifie et trouve ses racines dans 40 ans d'histoire partagée et d'étroite coopération que l'on retrouve à travers le pays Mellois.

Dans une assemblée de 107 élus communautaires titulaires et 65 élus communautaires suppléants, le savoir-être de chacun est un préalable indispensable à la qualité de nos travaux, dans le respect de la démocratie.

La gouvernance, au sein d'un bureau, reste une entité de proximité, représentative de notre diversité territoriale historique. Cet exécutif autour du président est composé de 15 vice-présidents complété par 11 conseillers communautaires délégués.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la fusion de nos 4 communautés de communes : Cellois, cœur du Poitou, Mellois, val de Boutonne, est devenue réalité. Elle est issue de nos 7 ex-cantons avec ses chefs-lieux portant des services de proximité, Brioux-Sur-Boutonne, Celles-Sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay, Melle, La Mothe Saint-Héray et Sauzé-Vaussais et complétée de 3 structures syndicales : le syndicat mixte du pays Mellois, le syndicat Mellois des piscines et le SICTOM de Loubeau.

Les élus communautaires se sont répartis dans 15 commissions thématiques et rapportent à l'assemblée délibérante les propositions et conclusions de leurs travaux.

A ce jour, ce sont 78 communes qui accueillent près de 50 000 habitants sur un territoire d'une superficie de 1 289 km<sup>2</sup>.

Les premiers mois de cette fusion ont été consacrés à l'indispensable réorganisation de nos différents services et à l'appropriation de ce nouveau territoire par les élus que nous sommes.

L'engagement des femmes et des hommes acteurs de cette nouvelle organisation, élus, et agents, est à souligner pour réussir cette fusion et en faire un territoire de projet et d'initiatives au service de ses habitants. Cette mobilisation est l'une des clés qui préfigure cette réussite.

Notre responsabilité d'élus, doit conduire notre territoire communautaire dans l'exigence de son regroupement et réussir cette transformation.

Cette fusion nécessite que nous nous préparions par l'adaptation et la mise à niveau progressive de nos compétences communautaires les plus intégrées et portées initialement par nos communautés d'origine et historique. Les années 2017 et 2018 nous permettront l'harmonisation progressive de celles-ci au regard des besoins et services que nous souhaitons apporter à nos concitoyens et des exigences de la loi NOTRe.

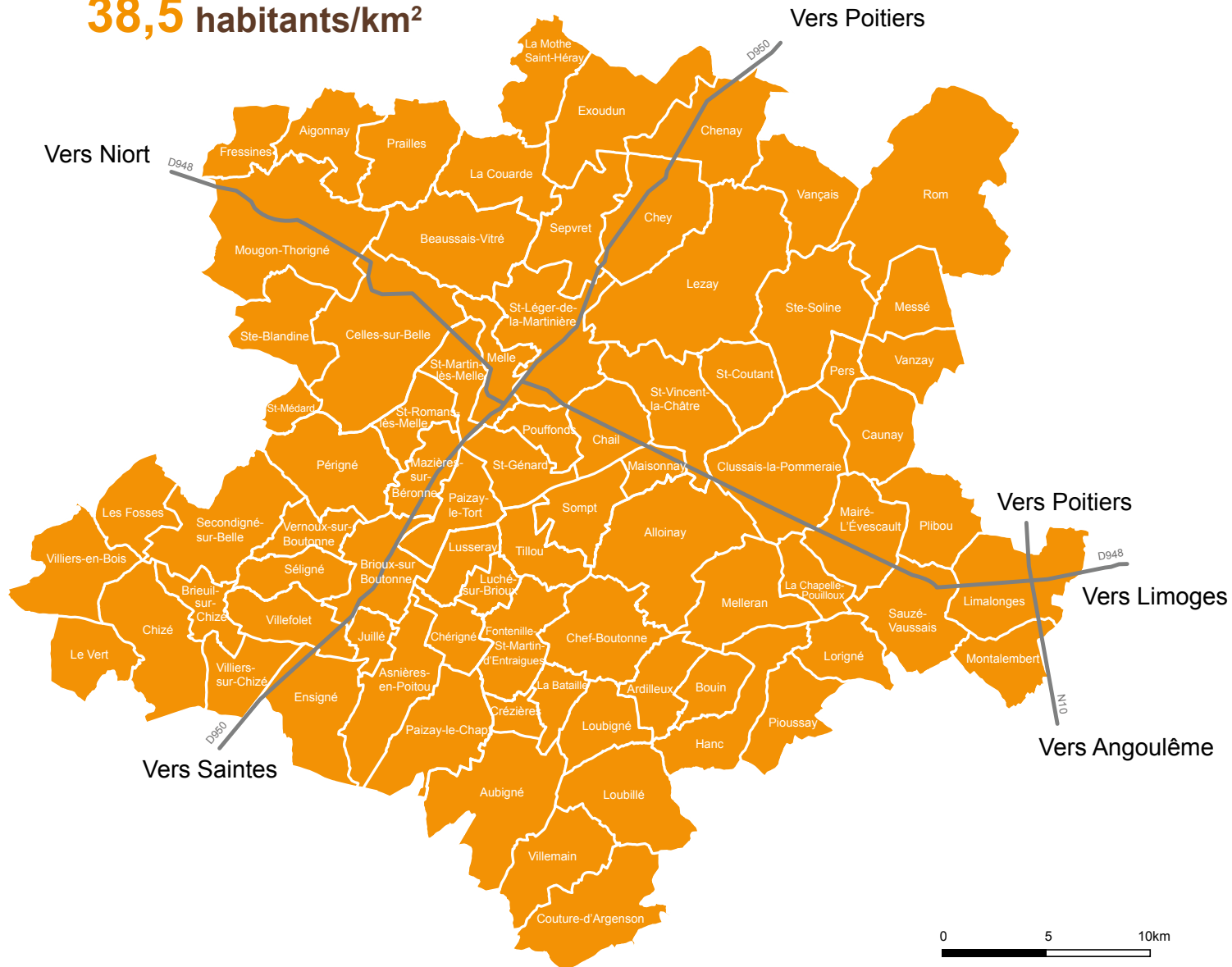
Notre volonté est de préparer notre communauté de communes à exister en tant qu'identité territoriale à la fois dans le département et dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Notre territoire est riche de son histoire, de sa solidarité, de son esprit coopératif et mutualiste et de son patrimoine bâti et naturel. Nous lui devons la sagesse d'une ambition collective dans le respect de la génération montante.

Bertrand DEVINEAU  
Président de la communauté de communes.

# Chiffres clés

- 78 communes
- 107 conseillers communautaires
- 1 000 conseillers municipaux
- 49 861 habitants
- 1 289 km<sup>2</sup>
- 38,5 habitants/km<sup>2</sup>



## La communauté de communes, au niveau départemental, c'est :

- > la 1<sup>ère</sup> en nombre de communes,
- > la 2<sup>ème</sup> pour sa superficie après la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,
- > la 3<sup>ème</sup> en nombre d'habitants (après la communauté d'agglomération du Niortais et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais).

# Comment la collectivité fonctionne ?



Bertrand DEVINEAU

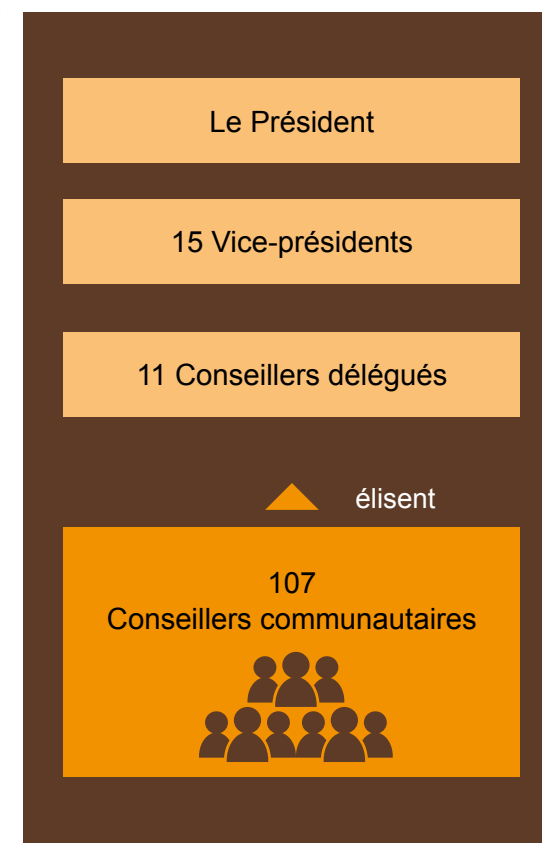
## Le Président

Elu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la communauté. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en oeuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses et recettes à engager. Responsable des services de la communauté, il représente cette dernière en justice.

## Conseil communautaire

Il prend les décisions importantes, sous forme de délibérations. Il vote notamment les budgets. Il se déroule en séances publiques.

107 élus titulaires et 65 suppléants



## Bureau communautaire

Composé de 27 membres, il prépare les décisions à soumettre au conseil communautaire et gère les affaires courantes. Il se réunit en moyenne une fois par mois.

## Les vice-présidents

Ils représentent le président pour l'exercice des différentes compétences (environnement, économie, aménagement du territoire, finances...).

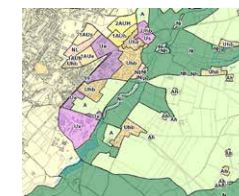
## 15 commissions thématiques

Elles élaborent des propositions sur les projets en débattant, avant de les transmettre pour avis au bureau. Elles sont composées d'élus communautaires volontaires et de conseillers municipaux.

## Les compétences exercées actuellement par la collectivité dans divers services de proximité répartis sur le territoire

### Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et tourisme
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Déchets



Urbanisme



Ateliers relais



Aire d'accueil des gens du voyage



Collecte des ordures ménagères

### Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Assainissement



Complexe sportif à La Mothe Saint-Héray

### Compétences facultatives

- Petite enfance, enfance, jeunesse et animation sportive
- Soutien au tissu associatif et aux manifestations
- Sites, circuits et équipements touristiques
- Bâtiments publics, incendie et secours
- Aménagement numérique



Espace jeunes à Lezay



Plan d'eau du Lambon à Prailles

## L'éducation au coeur du projet de territoire



Marie-Emmanuelle SAINTIER  
8<sup>e</sup> vice-présidente en charge du scolaire

La compétence scolaire est exercée depuis 1994 sur les ex-cantons de Chef-Boutonne et de Sauzé-Vaussais et depuis 2016 sur l'ex-communauté de communes du Mellois. Depuis la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion des écoles sur notre territoire communautaire est donc scindée en deux : une partie des structures et personnels scolaires dépendent de notre nouvelle intercommunalité, d'autres écoles sont gérées par leur mairie de rattachement : c'est le cas des écoles du territoire de Brioux-sur-Boutonne et du Cellois.

Les élus communautaires disposent d'un an pour choisir si la compétence optionnelle doit rester un service de proximité géré par la communauté de communes ou par les communes. La décision sera prise en septembre 2017. Si les mairies gérant leur propre site scolaire mettent en avant la proximité avec les personnels, les projets d'école... la compétence scolaire exercée à l'échelle intercommunale permet, elle, de mettre en place une équité pour tous les enfants du territoire avec des

projets politiques d'envergure. Une écoute et un lien fort sont bien sûr gardés sur chaque école (référent, coordinateur d'école...), mais l'échelle communautaire permet de mettre en place avec l'ensemble des élus de notre territoire :  
- des dotations financières équitables allouées à l'ensemble des enseignants,  
- la promotion des activités culturelles, artistiques, sportives et citoyennes sur notre grand Mellois, avec une aide pour le transport des élèves,  
- l'accompagnement des personnels scolaires avec des plans de formation,  
- l'accompagnement des familles et des enfants en difficulté,  
- la poursuite de l'approvisionnement des cantines par des produits de qualité issus de notre territoire.

La compétence scolaire est au service des enfants. Ce sont eux, les citoyens de demain !



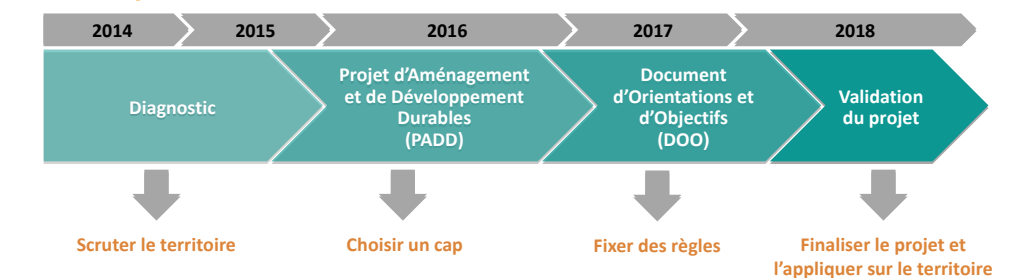
## SCoT : schéma de cohérence territoriale



Magali MIGAUD  
3<sup>e</sup> vice-présidente en charge de l'aménagement de l'espace, habitat et ruralité

Depuis mars 2014, le territoire s'est engagé dans l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, aussi appelé SCoT. Ce document met en évidence les grands enjeux du territoire dans des domaines très variés : démographie, habitat, développement économique, environnement, paysage, déplacements... Il donne les priorités, les règles et les objectifs pour les futurs projets d'aménagement. Ces règles seront ensuite déclinaées à l'échelle des communes à travers les plans locaux d'urbanisme. Le SCoT permet de prendre de la hauteur et d'envisager ce que sera le territoire à horizon 2030. Pour cela, un peu plus de 80 réunions, d'ateliers et de sorties sur le terrain ont déjà eu lieu avec les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants pour prendre en compte leurs préoccupations.

### Les étapes d'élaboration du SCoT



- 2014** Diagnostic  
Scruter le territoire
- 2015** Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)  
Choisir un cap
- 2016** Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)  
Fixer des règles
- 2017** Validation du projet  
Finaliser le projet et l'appliquer sur le territoire



Les questions concernant les futures règles d'aménagement du territoire vous intéressent ?

**Venez participer aux prochaines réunions publiques :**  
Jeudi 21 septembre de 20h à 22h à la salle du cinéma à Chef-Boutonne  
Vendredi 22 septembre de 20h à 22h à la salle du Tapis Vert à Melle



Nous en sommes à cette étape

**Contacts et renseignements :**  
Tél. : 05 49 27 09 62  
www.paysmellois.org/scot



**LE MAG'**

**N°2**

**JUILLET  
2019**

[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)

# Mellois en Poitou

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ORGANISATION TERRITORIALE p 6

## BIENVENUE AUX ARCADES !

SIÈGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**BUDGET 2019**  
ajouter un sous-titre

p4-5

**ENVIRONNEMENT**  
nouveaux horaires d'ouverture  
des déchèteries

p8

**ÉCOLES /  
ENFANCE-JEUNESSE :**  
payer ses factures en ligne  
avec concerto

p13



# TOUT SAVOIR SUR LA RÉHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

La communauté de communes Mellois en Poitou vous accompagne dans la réhabilitation de votre installation d'assainissement non-collectif (ANC) en organisant une opération de réhabilitation groupée. Elle permet de mobiliser des **subventions de l'Agence de l'Eau et du conseil départemental des Deux-Sèvres pour la réalisation de ces travaux, sous certaines conditions** :

► commune\* dans le périmètre de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et située en ZRR (zone de revitalisation rurale),

► être propriétaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011,

► avoir une installation non conforme au dernier contrôle de bon fonctionnement,

► résidence principale ou locative.

**Taux de subvention :**

► 30 % plafonnés à 8500 € de travaux par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (sans conditions de ressources),

► 15 % plafonnés à 8500 € de travaux par le conseil départemental des Deux-Sèvres (soumis à conditions de ressources).

*« La communauté de communes vous accompagne en organisant une opération de réhabilitation groupée. »*

Si vous êtes intéressés pour bénéficier de subventions afin de réhabiliter votre installation ANC, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec : **Mme CARREAU Marie-Christine, chargée de mission au sein du service 05 49 29 13 16 ou par mail à marie-christine.carreau@melloisenpoitou.fr**



\* Aigondigné, Fressines, Prailles-La Couarde, Chey, Chenay, Exoudun, La Mothe Saint-Héray, Lezay, Messé, Rom, Saint-Coutant, Sepvret, Sainte-Soline, Saint-Vincent-la-Châtre, Vançais, Vanzay, Alloinay, Caunay, Clussais-la-Pommerai, La Chapelle Pouilloux, Mairé l'Evescault, Pers, Plibou, Valde-laume.



## STRUCTURER LE TERRITOIRE SUR LES 15 ANS À VENIR GRÂCE AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

L'élaboration du SCoT débutée en 2014 arrive à son terme. Après cinq ans de travail et plus de 80 réunions, le SCoT donne des orientations et des objectifs sur l'aménagement pour les 62 communes du territoire à horizon 2030. Il porte sur les zones d'activités économiques, le commerce, la dynamisation des bourgs, la construction de logements, la répartition des équipements, les activités agricoles, le paysage, la ressource en eau, les continuités écologiques, entre autres.

A l'automne 2019, vous disposerez d'un mois pour donner votre avis sur le SCoT. Le document sera consultable sur le site internet de la communauté de communes et lors de permanences tenues par un commissaire enquêteur. Des registres papier et en ligne permettront de recueillir ces avis.



Atelier de concertation SCoT, mai 2017

*« A l'automne 2019, vous disposerez d'un mois pour donner votre avis sur le SCoT. »*

QUESTION À



**Magali Migaud, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire.**

**Que retenez-vous de ce projet ?**

« L'élaboration du SCoT a permis de croiser les regards des acteurs du territoire sur les enjeux, les forces et les faiblesses de Mellois en Poitou. Il ressort de ce « laboratoire d'idées » un projet qui préserve notre cadre de vie tout en ayant des objectifs ambitieux de développement. Grâce à ce travail collaboratif, le SCoT va fixer un cap pour structurer notre territoire sur les 15 ans à venir. »

## VALORISER LE PAYSAGE AVEC L'AIDE DE L'ÉTAT



La communauté de communes s'est engagée dans une démarche de valorisation du paysage. Ainsi, Mellois en Poitou a été lauréat en novembre 2018 d'un appel à projet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour élaborer un Plan de Paysage. En étant lauréat, notre territoire bénéficie d'une aide technique des services de l'État et d'une aide financière de 30 000 €.

*« La communauté de communes Mellois en Poitou est lauréate de l'appel à projet « Plan paysage » du Ministère de la transition écologique et solidaire. »*

## RENFORCER LA PLACE DE L'AGRICULTURE



Paysage agricole - Montigné, Celles-sur-Belle, avril 2019

L'agriculture est l'activité économique dominante de Mellois en Poitou. Avec 759 sièges d'exploitation, l'agriculture génère des enjeux en matière d'occupation du sol, de règlements d'urbanisme et de relation de voisinage avec les zones résidentielles, les zones d'activités ou encore les espaces naturels.

Afin de disposer de données agricoles exhaustives et à jour, la communauté de communes a signé le 1<sup>er</sup> mars 2019 une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, qui prévoit la constitution d'un observatoire agricole et foncier. Cet observatoire permettra de renforcer la place de l'agriculture dans les politiques publiques de Mellois en Poitou, et notamment dans les documents d'aménagement du territoire.



Vue sur le Château de Melzear, Paizay-le-Tort, décembre 2018

# Quelle politique pour le territoire d'ici 2040 ?

Le Scot, présenté aux élus, le sera aux habitants ce vendredi. L'objectif : déterminer les grandes orientations de notre territoire pour les vingt ans à venir.

Le schéma de cohérence territoriale - Scot - fait actuellement l'objet de réunions publiques. Après Chef-Boutonne jeudi 21 septembre, c'est à Melle, ce vendredi 22 septembre dès 20h, que sont conviés les Mellois.

Le projet remonte à 2013. A cette époque, le Syndicat Mixte du Pays Mellois débute la création de ce document d'une trentaine de pages dont l'objectif, une fois l'écriture achevée, est de prévoir la politique territoriale dans les vingt années à venir. « L'étape du diagnostic a duré un an, celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ndr) un an et demi, et la conclusion un an également » présente le président Bertrand Devineau. De nombreuses réunions ont par la suite été organisées avec les élus du territoire et partenaires du projet.

Dans le même temps, le regroupement des communes de Melle et de Chef-Boutonne a été réalisé : avec le Lezayen dans un premier temps, puis Cœur du Poitou, Val de Boutonne et le Cellois dans un second temps, au 1er janvier dernier, amenant pour les vingt ans qui vien-

de fait la dissolution du Syndicat Mixte au profit de cette nouvelle communauté de communes dénommée Mellois en Poitou. « Nous sommes dans la continuité des objectifs de 2013 » précise le président.

## Une politique d'avenir

A la suite de ce document cadre résultant d'une concertation politique générale pour le territoire, le PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - va permettre d'affiner le projet territorial. « Ce document, le Scot, est basé sur une concertation », rappelle Magalie Migaud, élue déléguée. Tous les acteurs du territoire, élus, associations, ont donc pu échanger sur ce sujet les mois précédant une présentation au Metullum jeudi 14 septembre.

Le document a de plus permis d'évoquer tous les sujets en phase avec le développement du territoire mellois : agriculture, habitat, vie sociale... « Le Scot - notre loi - va déterminer les grandes orientations de notre territoire pour les vingt ans qui vien-



Entourant Bertrand Devineau : Caroline Guignonnet, Magalie Migaud et Aurore Cheminaide.

ent, avec des objectifs. C'est une manière de gérer le territoire de manière harmonieuse et équilibrée, en tenant compte des services à la population, du plus petit enfant jusqu'à la personne âgée. Les créations de nouvelles zones habitables, commerciales, seront elles aussi déterminées par ce schéma. « Au départ, nous aurions pu penser que cela était impossible par l'État, mais nous l'avons repris à notre compte, avec nos propres règles d'urbanisme ». Une manière aussi de considérer les forces et faiblesses du territoire.

La question de la santé étant aujourd'hui dans la ruralité essentielle, un tel document ne pouvait passer à côté, même si, souligne Bertrand Devineau, un tel document ne fera pas venir les professionnels de santé. La dernière partie de ce projet, intitulée DOO - Documentation d'Orientations et d'Objectifs - permettra de savoir ce qu'il est possible de faire ou non. « Dans notre dernière phase, il nous est nécessaire d'organiser un séminaire pour rendre compte de tout ce qui a été fait », affirme Magalie Migaud. Ajoutant : « L'objectif est d'arrêter le Scot à la fin de l'année. La délibération sera prise par le conseil communautaire. Ensuite, début 2018, une phase

d'enquête publique suivra, et les services de l'Etat seront questionnés sur la faisabilité du projet ». Les Mellois sont donc invités, ce vendredi, à la présentation de ce document qui permettra, à terme, de développer l'habitat et l'activité sur le territoire. « Nous allons veiller à ce que les habitants n'aient pas à faire une vingtaine de kilomètres pour trouver une boulangerie ou une Poste. Car le maillage est l'un des grands enjeux du territoire ».

Ludovic RHOPE

Réunion publique, vendredi 22 septembre à la salle du Tapis Vert, à Melle, de 20h à 22h. Renforcements : 05 49 27 09 62.

22 au 28 sept 2017



ZOOM

SUR

LE PÔLE AMÉNAGEMENT

sept. 2017

collectivités locales

# Scot : présentation et concertation

Après quatre ans de réflexion et de travail, le Schéma de cohérence territoriale sera à nouveau présenté aux habitants par la communauté de communes.

Débuté en 2013 par le Syndicat mixte puis repris par la communauté de communes, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) arrive à son terme, avant sa validation puis sa mise en application. La communauté de communes se présentera aux habitants du Mellois jeudi à Chef-Boutonne et vendredi à Melle. « Le Scot est un document d'une trentaine de pages qui établit ce qu'on a envie de faire, rappelle Magali Migaud, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire. Nous avons travaillé sur les règles de sa mise en place. Nous sommes aujourd'hui dans la dernière phase et nous voulons rendre compte à tous les élus de ce qui a été fait, avant de conclure ce Scot. » Après le seminaire qui s'est déroulé au Metailum en présence d'élus des 78 communes, deux réunions publiques sont organisées cette semaine. La communauté de communes voulant continuer de travailler dans la concertation.



Le schéma de cohérence territoriale sera à nouveau présenté aux Mellois jeudi et vendredi.

Trois étapes ont permis la fabrication de ce document. Le diagnostic, le projet d'aménagement de développement durable et enfin le document

« Il y a trois étapes entre l'arrêté au printemps et le document écrit en commun. »

« La concertation voulue depuis le début est la pour que les élus soient entendus et que, collectivement, on aille dans le même sens. Ce Scot est un document écrit en commun. »

une validation définitive par la préfecture avant l'été. « Le Scot est le garant de la façon dont nous allons développer le plan local d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité, précise le président Bertrand Devineau. Le Plus sera plus prêts que le Scot mais il le respectera. » « Le Scot garanti que tout le territoire sera pris en compte, ajoute Magali Migaud, que le maillage soit réel et que tous les bourgs aient des services à la personne »

Tout le département est couvert par différents Scot et, au total, 70% de la Nouvelle-Aquitaine. « Le Scot n'est pas obligatoire, conclut le président Devineau, mais il est indispensable. »

Les deux réunions publiques programmées cette semaine permettront de préciser les grands enjeux et les axes stratégiques. Y sont invités les entreprises, les associations, les étudiants et tous les habitants. Elles seront l'occasion de échanges avec les élus.

Réunions publiques autour du Scot, jeudi 21 septembre à la salle de cinéma de Chef-Boutonne et vendredi 22 septembre, salle du Tapis-Vert à Melle. Ces deux réunions se dérouleront de 20 h à 22 h.

**CHEF-BOUTONNE** CC 15/09 aux 21/09/17

**Réunion publique.** Les questions sur l'habitat, l'économie, le cadre de vie, l'environnement, l'aménagement du territoire vous intéressent ? Venez débattre et poser vos questions. Lors d'une réunion publique proposée jeudi 21 septembre de 20h à 22h à la salle de cinéma, seront présentés les enjeux du territoire et des futures règles en matière d'aménagement. Infos : 05 49 27 09 62.

N 38 DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2017

Par le Droit, pour la République !

1,30 €

**la Concorde**

L'HEBDOMADAIRE DES DEUX-SÈVRES

HABILETÉ À PUBLIER LES ANNONCES LEGALES POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

**RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Mellois vous avez la parole !**

Le schéma de cohérence territoriale - Scot - fait actuellement l'objet de réunions publiques. Après Chef-Boutonne jeudi 21 septembre, c'est à Melle, ce vendredi 22 septembre dès 20h, que Mixte, et dont l'objectif est de déterminer les orientations politiques des vingt ans à venir. P.4

président de la communauté de communes Mellois en Poitou Bertrand Devineau de présenter ce projet, débuté en 2013 par le Syndicat Mixte, et dont l'objectif est de déterminer les orientations politiques des vingt ans à venir. P.4

collectivités locales

# Scot : présentation et concertation

Après quatre ans de réflexion et de travail, le Schéma de cohérence territoriale sera à nouveau présenté aux habitants par la communauté de communes.

**D**ébuté en 2013 par le Syndicat mixte puis repris par la communauté de communes, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) arrive à son terme, avant sa validation puis sa mise en application. La communauté de communes le présentera aux habitants du Mellois jeudi à Chef-Boutonne et vendredi à Melle. « *Le Scot est un document d'une trentaine de pages qui établit ce qu'on a envie de faire, rappelle Magali Migaud, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire. Nous avons travaillé sur les règles de sa mise en place. Nous sommes aujourd'hui dans la dernière phase et nous voulions rendre compte à tous les élus de ce qui a été fait, avant de conclure ce Scot.* » Après le séminaire qui s'est déroulé au Metullum en présence d'élus des 78 communes, deux réunions publiques sont organisées cette semaine. La communauté de communes voulant continuer de travailler dans la concertation.

Trois étapes ont permis la fabrication de ce document. Le diagnostic, le projet d'aménagement de développement durable et enfin le document



Le Schéma de cohérence territoriale sera à nouveau présenté aux Mellois jeudi et vendredi.

d'orientation et d'objectifs. Les élus en charge du dossier ont voulu y associer à chaque fois l'ensemble des acteurs du territoire, élus, institutions et habitants. « *La concertation voulue depuis le début est là pour que les élus soient entendus et que, collectivement, on aille dans le même sens. Ce Scot est un document écrit en commun.* »

**Enquête publique au printemps**

« *Il y a trois étapes entre l'arrêt*

*du document et sa mise en œuvre, explique Aurore Cheminade, chargée d'étude. L'enquête publique et les éventuels amendements, l'arrêt décidé par les élus communautaires puis la présentation aux services de l'État pour validation.* » Une enquête publique programmée pour le printemps prochain permettra de recueillir les commentaires des uns et des autres en vue de leur intégration, ou pas, dans le document final. La communauté de communes espère

une validation définitive par la préfecture avant l'été. « *Le Scot est le garant de la façon dont nous allons développer le plan local d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité, précise le président Bertrand Devineau. Le Plui sera plus précis que le Scot mais il le respectera.* » « *Le Scot garantit que tout le territoire sera pris en compte, ajoute Magali Migaud, que le maillage soit réel et que tous les bourgs aient des services à la personne.* »

Tout le département est couvert par différents Scot et, au total, 70 % de la Nouvelle-Aquitaine. « *Le Scot n'est pas obligatoire, conclut le président Devineau, mais il est indispensable.* »

Les deux réunions publiques programmées cette semaine permettront de préciser les grands enjeux et les axes stratégiques. Y sont invités les entreprises, les associations, les étudiants et tous les habitants. Elles seront l'occasion d'échanges avec les élus.

Réunions publiques autour du Scot, jeudi 21 septembre à la salle de cinéma de Chef-Boutonne et vendredi 22 septembre, salle du Tapis-Vert à Melle. Ces deux réunions se dérouleront de 20 h à 22 h.

## Pass'Sport et Culture reconduit

Le conseil municipal de Lezey s'est réuni mercredi dernier sous la présidence de Jean-Jacques Dempuré, premier adjoint, en l'absence de Christian Maireau qui a pu avoir un entretien téléphonique en direct avec les participants au cours de la séance.

**Pass'Sport et Culture.** Cette opération connaît un succès grandissant (54 passeports en 2015-2016 pour un coût de 1.620 €, 71 passeports en 2016-2017 pour 2.130 €). Elle s'adresse aux jeunes jusqu'à 15 ans qui peuvent ainsi bénéficier d'une dotation de 30 € afin d'accéder à des pratiques artistiques ou sportives qu'on ne trouve pas forcément à Lezey : handball, tir à l'arc, tennis, ping-pong, aikido, BMX, zumba, Cabri mellois, judo, basket, Loup garou, boxe, natation... Le conseil prend une délibération pour la reconduction de ce dispositif.

**Document d'aménagement artisanal et commercial.** Dans le cadre du Scot du Pays Mellois, ce projet a été brillam-

ment présenté par Aurore Cheminade. Il a pour but de favoriser la revitalisation du centre-bourg en y concentrant l'installation des artisans-commerçants de proximité à usage domestique pratiquant la vente aux particuliers. Il prévoit un accompagnement logistique et éventuellement financier pour les candidats à l'implantation d'un commerce dans le périmètre défini et un refus opposé à ceux qui voudraient s'installer à l'écart. Le conseil vote une délibération favorable au zonage proposé.

**Succession de Roland Dannot.** Elle a fait l'objet de deux testaments déposés chez M<sup>e</sup> Fillon. Le premier prévoyait un legs en faveur de la commune, d'un montant de 4.000 € environ après déduction des frais, en échange de l'entretien de la sépulture. Le second prévoit la désignation d'un légataire universel chargé de la liquidation de la succession. Le conseil municipal décide par délibération de ne pas conforter les dernières volontés du défunt

et de laisser la légataire régler cette succession.

**Demande de l'entreprise Geoffroy.** Pour l'achat d'un terrain de 1.224 m<sup>2</sup> afin d'agrandir l'espace de stockage de l'entreprise funéraire, en bout du foirail, à proximité des aires de lavage. Le conseil délibère favorablement pour entreprendre les démarches en vue de la cession (appel aux Domaines pour estimation).

**Questions diverses.** L'organisation des festivités du 14 Juillet fait l'objet d'une dernière mise au point (permanences des conseillers, rôle et horaires du vigile engagé dans le cadre de Vigipirate, accès à la piscine, neutralisation de la rue du Marais, bal avec orchestre...). Travaux d'accessibilité : l'enveloppe 2017 de la dotation DETR étant épuisée, les gros travaux sont repoussés d'un an afin d'être inscrits à la dotation DETR 2018. Des travaux plus modestes seront cependant maintenus (cheminement marché alimentaire, arrêt bus face à la mairie...).

## la mothe-saint-héray

NR 24 Mai 2017

## Le SCoT, un dispositif qui fera des citoyens heureux



Les chevilles ouvrières du SCoT.

**L**e Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est une feuille de route qui organise l'aménagement du territoire de la communauté de communes pour les quinze prochaines années. Il s'agit de réfléchir à un développement équilibré de tout le territoire dans des domaines variés : démographie, emploi, activités économiques, habitat, services à la population, déplacements, environnement, paysage, etc.

**Des ateliers**

Le territoire est accompagné depuis le début (avril 2014) par un groupement de bureaux d'études. Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour suivre le projet et procéder aux choix nécessaires. Des ateliers de réflexion ont été ouverts à d'autres élus et à de nombreux partenaires.

Après un diagnostic réalisé en 2014 et 2015 le comité de pilotage a dégagé les grands enjeux et les sujets importants à traiter. Cette étape a donné naissance au projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Les habitants percevront en principe les effets bénéfiques du SCoT au niveau communal. En effet, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales (et un jour le PLU intercommunal) devront être compatibles avec les

orientations et les objectifs du SCoT. Depuis le début de l'élaboration du SCoT en 2014, plusieurs réunions publiques ont réuni acteurs locaux et citoyens. Au printemps 2017, trois séries d'ateliers de concertation ont été organisées avec élus et les acteurs du territoire pour écrire les futures règles qui s'appliqueront aux projets d'aménagement dans les quinze prochaines années. Le troisième atelier, d'une trentaine de personnes, avait lieu le 16 mai salle Gélina à La Mothe. Les participants devaient appliquer fictivement les règles élaborées au cours des précédentes séances à des projets fictifs d'aménagement de bourg pour tester leur faisabilité. Ce « remue-méninges » avait pour but d'imaginer l'évolution du territoire avec l'objectif de permettre aux habitants d'y bien vivre. Deux réunions publiques pour les habitants auront lieu en septembre. Si tout se déroule comme prévu, après une longue phase de relecture et de consultation, le SCoT pourrait être applicable dans le courant de l'année 2018, sinon plus tard.

Les réunions publiques pour les habitants auront lieu à 20 h, le 21 septembre à la salle de cinéma de Chef-Boutonne et le 22 septembre à la salle du Tapis-Vert à Melle.

Deux-Sèvres - Melle - Politique

## Syndicat mixte du Pays mellois : clap de fin

26/11/2016 05:35

Réunis jeudi soir à Saint-Martin-lès-Melle, les élus ont voté comme prévu la dissolution du Syndicat mixte du Pays mellois.

Créé en 1976 par l'ensemble des communes du Pays mellois, le Syndicat mixte du Pays mellois a connu sept présidents, Georges Treille, Pierre Billard, Patrick Châtelain, Simone Gendreau-Donnefort, Eric Gautier, Dorick Barillot et Jean-Claude Mazin. C'est ce dernier qui a présidé, jeudi soir, la dernière réunion de la structure, essentiellement consacrée à sa dissolution. « *La fin du syndicat mixte n'est en rien un enterrement, a expliqué l'actuel président. Ça se passe plutôt dans la joie et dans un mode constructif. Il était un outil pour les collectivités afin de mettre en œuvre des dispositifs financés par le Département, la Région l'État ou l'Europe. Il était aussi là pour transmettre les financements des communautés locales vers les partenaires comme l'école de musique, la mission locale ou D4B.* » Structure de mutualisation des politiques au niveau du Pays mellois, le syndicat était une préfiguration de la très prochaine mega-communauté de communes, mais sans budget propre, ne prélevant pas d'impôts. « *L'équipe d'ingénierie avait été diminuée il y a deux ans avec l'arrêt de certaines politiques sur l'environnement et le développement durable et l'arrêt par la Région du Centre régional d'art roman.* » La nouvelle communauté entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain, le syndicat aura, lui, disparu, le 31 décembre au soir.



Jean-Claude Mazin a présidé la dernière réunion du Syndicat mixte du Pays mellois.

### " Rien ne s'arrête "

« *Il y a eu quantité de projets menés à bien par le Pays, il y en a encore et ils vont continuer.* » Jean-Claude Mazin d'énumérer le Pays d'art et d'histoire, le point transport, le développement économique, la collecte de la taxe de séjour pour l'office de tourisme, la labellisation de territoire à énergie positive mis en place par le ministère de l'Environnement et le schéma de cohérence territoriale. « *Le Scot est un document important et primordial pour le projet qui sera conduit par la future communauté regroupant l'ensemble du Pays mellois. Dans les faits, rien ne s'arrête. Nous sommes même en train de travailler sur le contrat de ruralité et le contrat de territoire défini par la Région pour lequel nous candidatoons et que la communauté de communes mettra en œuvre.* »

Le Pays mellois disparu, la nouvelle communauté reprendra les dossiers, les missions, les personnels et les biens. La Maison de pays de la place Bujault passera dans l'escarcelle de la future communauté et permettra de disposer de locaux et de bureaux. « *C'est un arrêt logique qui se fait dans un mode de construction,* a conclu Jean-Claude Mazin. *Le Pays mellois va garder son identité. L'enjeu principal restera de se faire reconnaître par la nouvelle Région. Pour cela, nous devons travailler avec les territoires voisins. Entre le Grand Poitiers, le Grand Niort et le Grand Angoulême, nous sommes plusieurs territoires ruraux et nous avons des intérêts convergents, nous devons collaborer. C'est d'ailleurs une demande de la nouvelle Région.* »

Deux-Sèvres - Périgné - Périgné

## Première Journée de l'architecture

28/10/2016 05:31

A l'occasion des Journées nationales de l'architecture, la commune de Périgné s'est jointe à cette manifestation pour partager une journée rythmée par les visites, les balades et les conférences proposées par le Pays d'art et d'histoire et le Scot du Pays Mellois.

Pour cette première Journée de l'architecture, une vingtaine de personnes ont assisté en premier lieu à une conférence de Nathalie Gaillard (animatrice du Pays d'art et d'histoire du Mellois). Elle a présenté l'histoire de la place, « espace public au centre de la vie urbaine, depuis l'agora grecque et le forum romain, en plus de 2.000 ans d'histoire sa physionomie a évolué, privilégiant tour à tour ses fonctions économiques, sociales et esthétiques. Depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, dans les villes et les villages, la place a été le lieu d'enjeux qui ont évolué avec les sociétés. Reflet du pouvoir, lieu du commerce et des échanges, théâtre de la justice lors des exécutions... son architecture a changé pour s'adapter ». Ensuite, accompagnés par l'architecte Philippe Heidet et la paysagiste du Caue 79 Evelyne Henriot, les participants ont pu visiter la place, espace bouleversé par la circulation et la morphologie d'un bourg en mutation depuis plusieurs années et où sont actuellement menés des projets d'aménagement, et le nouveau cimetière qui, entre traditionnel et naturel, respecte les contraintes écologiques et d'usages. L'histoire de l'architecture et des lieux de vie dans le bourg de Périgné y a aussi été commentée. Agrémentée par un goûter offert après la conférence et avant la visite du bourg par la municipalité, cette rencontre a été très appréciée par les participants.



Une vingtaine de personnes ont assisté à cette première édition très instructive.

Deux-Sèvres - La Mothe-Saint-Héray - La mothe-saint-héray

## Le paysage, l'homme et la nature

25/10/2016 05:26

Dans le cadre des journées nationales de l'architecture, Isabelle Auricoste-Tonka, architecte paysagiste et professeur à l'école supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, donnait à La Mothe une conférence sur le thème : « Comment faire cohabiter l'homme et la nature dans l'espace public » ? « L'homme et la nature constituent un système dont les éléments réagissent les uns sur les autres, explique la conférencière. L'histoire a fait que notre culture latine a eu tendance à dissocier et isoler la ville de la nature. Cette séparation ville et ses murs d'un côté et campagne, (l'extérieur sauvage) a laissé des traces dans notre mentalité moderne ». A l'issue, une balade-échanges a été proposée. Auditeurs et conférencière ont visité les jardins secrets et le bâti ancien de La Mothe-Saint-Héray, illustration d'une cohabitation nature-économie qui s'est tout naturellement imposé au cours des siècles et qui se perpétue aujourd'hui.



Isabelle Auricoste-Tonka, enseignante à Bordeaux.

économie

# Echanges autour de l'avenir du territoire

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) entre dans sa 2<sup>e</sup> phase, après le diagnostic, place au projet d'aménagement et de développement durable.

**L**es élus du syndicat mixte du Pays mellois, qui porte le projet en attendant la création de la grande intercommunalité, veulent présenter la deuxième phase du projet. « Le Pays mellois veut préciser les neuf axes qui serviront de philosophie au futur Scot, explique Aurore Cheminade, chargée de mission. C'est le projet politique mené par les élus ».

Un diagnostic a été fait, c'était la première étape. Les élus ont fait leur choix dans les nombreux enjeux et problématiques qui ont émergé. « A partir de ça, il y a l'élaboration d'un projet politique. La dernière étape qui débutera à la rentrée permettra d'aller plus en détail. »

## Deux réunions publiques

Dans une optique de restitution et d'échanges, deux réunions publiques sont programmées. « Nous sommes aussi là pour écouter et avoir de vrais échanges avec les habitants, précise Philippe Caclin, élu référent. Les élus n'ont pas la science infuse. Nous voulons expliquer et écouter ».

Ces deux rendez-vous publics sont la suite de réunions qui avaient regroupé les acteurs



Les élus du Pays mellois veulent échanger avec le public autour de la deuxième phase du schéma de cohérence territoriale.

plus institutionnels. « Il y a eu des présentations auprès des communautés de communes, puis auprès des conseillers municipaux. Là on s'adresse aux entreprises, aux associations et plus largement à tout citoyen qui se sent concerné par l'avenir du territoire. »

Les deux réunions proposées seront identiques mais situées en deux lieux du territoire, Celles-sur-Belle et Sauzé-Vaussais. Parmi les axes de réflexions ressortis du diagnostic, la valorisation des

paysages, de la culture, des espaces agricoles et l'utilisation des ressources naturelles. Le projet prévoit également de veiller à l'accessibilité du pays mellois, à l'accompagnement du développement économique et touristique. Enfin il sera question de mobilité interne, de l'offre en habitat et de la cohérence et de la complémentarité des bassins de vie. Parallèlement, le Scot continue d'avancer avec un accent mis sur les relations avec les autres territoires. « On ne peut pas

penser un Scot sans voir ce qui se passe chez nos voisins, explique Jean-Claude Mazin. Il s'agit de prévoir ce qu'il est possible de faire plutôt que d'attendre que tout soit en place pour se poser la question des interactions ». Une façon de voir localement, mais aussi sur un plan géographique plus large. « Nous allons mettre l'accent sur ces interfaces, précise Philippe Caclin. Nous tenions comptes des moyens de transports qui nous contournent comme le TGV ou l'autoroute, là nous allons davantage tenir compte des liens avec les territoires voisins ». Un exemple parlant, parmi d'autres, le carrefour des maisons blanches qui est au pied de la nationale 10. « Il faut envisager un lien sérieux avec les gares de Saint-Saviol et de Ruffec. Ces gares sont importantes pour eux mais elles le sont aussi pour nous, plus précisément pour la frange Chef-Boutonne Sauzé-Vaussais ».

Présentation du plan d'aménagement et de développement durable dans le cadre du Scot, vendredi 17 juin à 20 h à la salle Robert-Dalban à Celles-sur-Belle et jeudi 23 juin à 18 h 30 à la mairie de Sauzé-Vaussais.

éducation

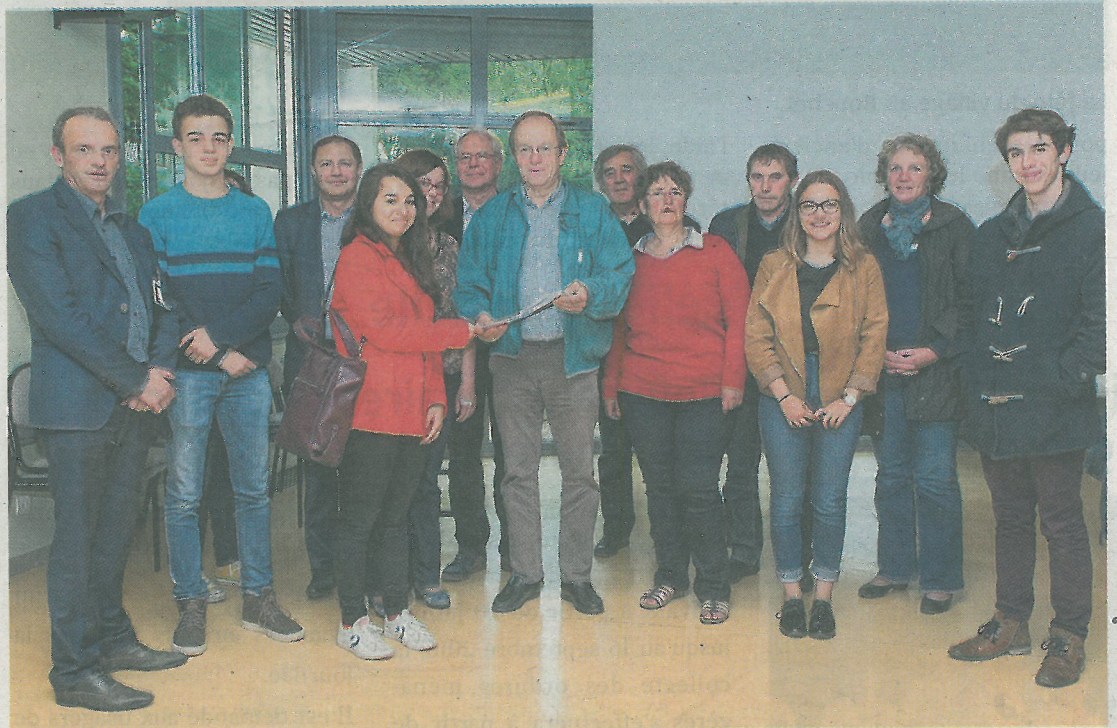
# L'avenir du Mellois vu par les lycéens

A l'occasion de la Semaine du développement durable, deux classes de 1<sup>re</sup> du lycée Desfontaines ont présenté aux élus du Pays mellois un livre blanc.

**E**t si on demandait leur avis aux jeunes ? C'est l'idée qui a été à l'origine d'une collaboration entre élus et lycéens. « Dans le cadre du Scot, explique Aurore Cheminade, chargée de mission au syndicat mixte du Pays mellois, on s'était adressé uniquement aux institutionnels, mais quand on parle à l'horizon 2030, que ce soit mobilité, économie, habitat ou culture, ce n'est pas l'élue d'aujourd'hui qui en profitera le plus ».

## Un travail de réflexion

L'idée était donc d'interroger ceux qui seront les premiers concernés. Même logique pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme, il doit aussi être fait pour les moins de 20 ans. « Les ados sont sans doute les plus difficiles à consulter, personne ne leur a jamais demandé comment ils se sentaient aujourd'hui et comment ils se projettent dans l'avenir. » Quelle forme donner à cette consultation ? Arriver en cours et leur demander leur avis de but en blanc ? Les enseignants ont été contactés afin d'intégrer le travail de réflexion au programme de l'année. Le lien s'est fait naturellement autour de l'aménagement du territoire, le programme de première prévoyant de mettre en avant des exemples proches du quotidien des élèves, depuis la commune jusqu'à l'Europe.



Avant de remettre le livre blanc aux élus mellois, les deux classes de première ont présenté leurs projets, leurs avantages et leurs inconvénients.

« Nous avons choisi des classes d'ES et intégré le Scot dans notre programme, expliquent les deux enseignantes référentes, Laurence Caibault et Ingrid Lambert-Bordieac. On leur a présenté les neuf points mis en avant lors du diagnostic, des thèmes les ont inspirés plus que d'autres. On les a laissés très libres ». Une liberté qui a porté ses fruits, les idées présentées aux élus ont montré une belle imagination, mais pas seulement. « Ils ne manquent pas d'idées, certains groupes se sont

très investis, souvent plus que ce qu'ils ont montré ici. Autour de ce projet, ils ont appris une méthode, faire des recherches, rencontrer les acteurs, préparer une interview ou encore rédiger un article. » Pour Jean-Claude Mazin, président du Pays mellois, « il y a des idées originales, dans le concept et dans la forme. Ils sont sensibles à la mobilité et à l'environnement. Des jeunes qui s'investissent de cette façon, ça me paraît important, ils s'engageront demain dans le monde

associatif ou les collectivités ». La suite ? « Rien n'est formalisé, conclut Aurore Cheminade, mais pourquoi pas une boîte à idée, avec consultation des jeunes dès qu'un projet concorde avec ceux qu'ils ont présentés ce matin. L'idée est de ne pas oublier leur vision. Ils sont intarissables, avec des idées parfois radicales car ils n'ont pas d'autocensure. Nous on pense dès le début aux contraintes financières, techniques ou géographiques, eux non ».

## Les jeunes impliqués dans l'avenir du territoire

Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, des lycéens mellois, élèves de 1ère à Desfontaines, ont remis un livre blanc aux élus.

Le syndicat mixte du Pays Mellois, porteur du schéma de cohérence territoriale, s'est intéressé au point de vue des lycéens. « On s'était adressé jusque là aux institutionnels, explique Aurore Cheminade, chargée de mission au Syndicat Mixte du Pays Mellois. Mais quand on parle à l'horizon 2030, que ce soit mobilité, économie, habitat ou culture, ce n'est pas l'élus d'aujourd'hui qui en profitera le plus ». L'idée était donc d'interroger ceux qui seront les premiers concernés. « Les ados sont sans doute les plus difficiles à consulter, personne ne leur a jamais demandé comment ils se sentaient aujourd'hui et



Une réunion commune a permis aux élèves de présenter aux élus les différents projets auxquels ils ont pensé.

comment il se projettent dans l'avenir ». Les enseignants ont été contactés afin d'intégrer le travail de réflexion au programme de l'année. Le lien s'est fait naturellement autour de l'aménagement du territoire, le programme de Première prévoyant de mettre en avant des exemples proches du quotidien des élèves, depuis la commune jusqu'à l'Europe. « Nous avons choisi des classes de ES, expliquent les deux enseignantes référentes, Laurence Cailbault et Ingrid

Lambert-Bordiec. On leur a présenté les neuf points mis en avant lors du diagnostic, des thèmes les ont inspirés plus que d'autres. On les a laissés très libres ». Une liberté qui a porté ses fruits, les idées présentées aux élus ont montré une belle imagination, mais pas seulement. « Ils ne manquent pas d'idées, certains groupes se sont très investis, souvent plus que ce qu'ils ont montré ici. Autour de ce projet, il ont appris une méthode, à faire des recherches, rencontré les acteurs, préparé une

interview, rédigé un article ». Pour Jean-Claude Mazin, président du Syndicat Mixte du Pays Mellois, « il y a des idées originales, dans le concept et dans la forme. Ils sont sensibles à la mobilité et à l'environnement. Des jeunes qui s'investissent de cette façon, ça me paraît important, ils s'intéressent à la vie publique, ils s'engageront demain dans le monde associatif ou les collectivités ».

La suite ? « Rien n'est formalisé, conclut Aurore Cheminade, mais pourquoi pas une boîte à idée, avec consultation des jeunes dès qu'un projet concorde avec ceux qu'ils ont présentés ce matin. L'idée est de ne pas oublier leur vision. Ils sont intarissables, avec des idées parfois radicales car ils n'ont pas d'autocensure. Nous on pense dès le début aux contraintes financières, techniques ou géographiques, eux non ».

# Comprendre le territoire et préparer l'avenir

Vaste et riche de ses différences avec 85 communes et 47.902 habitants (Insee 2010), le Pays Mellois, présidé par Jean-Claude Mazin, s'est engagé dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), document de planification qui donne les orientations et les objectifs que les communes concernées traduisent de manière plus opérationnelle dans leurs plans locaux d'urbanisme et les grands projets d'aménagement. Il s'élabore en plusieurs étapes, sur plusieurs années et mobilise toutes les forces vives : élus, acteurs du territoire, institutions, habitants. L'accès aux services, le dynamisme économique, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, la mobilité, le maintien d'un cadre de vie agréable, sont autant de défis à relever dans les décennies à venir pour que le territoire garde son caractère rural et attractif.



Le diagnostic a été présenté par Adèle Thiboult (Citadia) et Morgane Guerrier (Even conseils).

Avant de passer à l'étape de projet pour le territoire et après une première vague d'information auprès des élus et agents des collectivités, en présence des élus référents Philippe Caclin (La Couarde) et Jacques Trichet (Saint-Vin-

cent-la-Chatre), deux réunions publiques sont organisées à l'attention des habitants et des acteurs du territoire. Quelques constats issus du diagnostic : habitat rural dispersé générant des déplacements et des besoins de mobi-

lité ; des disparités socio-économiques ; une activité agricole de production occupant l'essentiel de l'espace et en forte mutation ; une activité économique portée par les secteurs des services et du bâtiment ; la perte d'attractivité de certains centres-bourgs ; un patrimoine écologique riche grâce à la diversité des habitats pour les espèces naturelles ; l'influence de l'agglomération niortaise ; un territoire multipolaire grâce au maillage des bourgs principaux et à la déserte routière ; et des problématiques liées à l'eau : qualité, quantité, usages. Ces différents constats et les enjeux qui en découlent seront présentés en détail lors de deux réunions publiques.

Réunions publiques SCOT Pays Mellois : jeudi 22 janvier à 18 h 30 salle des fêtes de Lezay et vendredi 23 janvier à 20 h salle du Temps-Libre à Brioux. Contacts et renseignements : tél. 05.49.27.09.62. Site : [www.paysmellois.org/scot](http://www.paysmellois.org/scot)

## Chef-Boutonne

# La première étape du SCOT se termine

Le 19 janvier, 80 élus des communes de la Communauté de communes Cœur du Poitou se sont réunis pour échanger autour du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ce dernier constitue la feuille de route d'un territoire, qui donne les orientations et les objectifs d'aménagement. Les communes concernées le traduisent ensuite de manière opérationnelle

et concrète dans leurs plans locaux d'urbanisme et les grands projets d'aménagement. Entamée en mars 2014, l'élaboration complète du SCoT va durer 42 mois, et mobilisera différents acteurs du territoire, élus, institutions et habitants. Actuellement, le diagnostic est presque terminé. Il a permis de déterminer les forces et les faiblesses :

richesses à préserver, contraintes à surmonter, opportunités à saisir... Après cette première réunion en direction des élus, deux réunions publiques ont été proposées les 22 et 23 janvier pour les habitants et les acteurs du territoire. Ces trois rencontres ont permis de faire le point avant de passer à l'étape suivante : le projet.

MARDI 27 JANVIER 2015

JDSL07

Courrière de l'ouest

celles-sur-belle

NR 17/11/15

## Des enjeux importants pour le territoire

Une réunion d'information du Scot (schéma de cohérence territoriale), s'est tenue à la salle des halles de Celles-sur-Belle, réunion organisée par la communauté cantonale de Celles-sur-Belle et le Pays mellois en présence de Jean-Marie Mazin (président du syndicat mixte du Pays mellois) et Magali Migaud (vice-présidente du syndicat mixte du Pays mellois).

L'intervenant Christopher Ru-

therford, urbaniste de l'agence Citadia (spécialisé sur l'urbanisme, les activités économiques et l'habitat) et Aurore Cheminade, chargée de mission et du développement local, ont dressé un diagnostic sur l'état des lieux du territoire, démographie, économie, environnement.

Ces données permettent aux élus de définir les grandes orientations et objectifs généraux d'aménagement à suivre

pour les 15-20 prochaines années.

Ce diagnostic permet de faire émerger les forces et les faiblesses du territoire: les richesses à préserver, les contraintes à surmonter et les opportunités à saisir.

C'est aussi une photographie actualisée du territoire sur l'habitat, l'accès aux services, l'environnement, les paysages, des données utiles aux élus des communes et des communautés de communes mais aussi aux agents territoriaux (secrétaire de mairie, directeurs des services, responsables de pôles ou chargés de missions).

Le travail du Scot s'élabore sur quatre étapes: 2014 scruter le territoire, 2015 choisir un cap, 2016 se fixer des règles; 2017 valider le projet.

### Deux réunions publiques

Deux réunions publiques à l'attention des habitants et des acteurs du territoire sont programmées: jeudi 22 janvier à 18 h 30 à la salle du foyer rural de Lezay et le vendredi 23 janvier à 20 h à la salle Temps libre à Brioux-sur-Boutonne.

Le président de la communauté de commune Jean-Marie Roy a remercié les intervenants pour ces informations claires et concises ainsi que les élus et habitants du canton cellois pour leurs présences.



Aurore Cheminade, Christopher Rutherford, Jean-Marie Roy.

### pays mellois

#### > Réunion publique à Lezay.

Jeudi 22 janvier à 18 h 30, salle Robert-Minot du foyer rural, présentation des résultats de l'étude menée à l'initiative du syndicat mixte du Pays mellois, engagé depuis mars 2014 dans une démarche d'élaboration de son schéma de cohérence territoriale (Scot). Cet outil de

planification sera la feuille de route pour les futurs aménagements dans les communes au cours des 15 à 20 prochaines années. Cette étude du territoire a été faite sous différents angles: démographie, social, habitat, activités économiques, agriculture, environnement, cadre de vie, positionnement régional, etc.

NR-14/01/15

# Le Scot expliqué aux élus

**M**ercredi dernier, la salle Robert-Minot du foyer rural de Lezay a accueilli une centaine d'élus du Pays Mellois pour une réunion d'information et de restitution des résultats de l'enquête menée par quatre cabinets d'études chargés d'établir un diagnostic de territoire, première étape dans la mise en place du futur Schéma de cohérence territoriale (Scot) qui doit entrer en application en 2017.

Le Scot est un document de planification qui donnera les orientations et objectifs généraux de l'aménagement du territoire, que les communes concernées traduiront de manière plus opérationnelle dans leurs

plans locaux d'urbanisme et leurs grands projets d'aménagement.

Cette démarche a commencé en 2002 avec la prise de compétence Scot par le Syndicat mixte du Pays Mellois. Le préfet des Deux-Sèvres en a fixé le périmètre en 2003, modifié en 2014 suite à la réforme territoriale. En 2011, le Syndicat mixte a validé les objectifs, les modalités de concertation et s'est engagé dans l'élaboration du Scot. Le comité de pilotage et le calendrier de travail ont été fixés en mai 2013.

Ce mercredi, au terme de la première étape consacrée au diagnostic de territoire mené par le cabinet d'études Citadia

Conseil, une représentante de ce cabinet a restitué aux élus les résultats de cette enquête, permettant de faire émerger les forces et les faiblesses du territoire, les richesses à préserver, les contraintes à surmonter, les opportunités à saisir.

Cette réunion avait donc pour but de permettre aux élus et agents territoriaux de connaître l'avancée du document d'urbanisme qui organisera l'aménagement du territoire sur les vingt à trente années à venir, d'avoir une photographie actualisée du territoire sur l'habitat, l'économie, l'accès aux services, l'environnement, les paysages, de vérifier que les informations contenues dans le diagnostic sont conformes aux réalités du terrain. Cela permettra aussi d'identifier les enjeux importants pour le développement du territoire.



Les nombreux élus présents ont été très attentifs aux résultats de l'enquête menée sur le territoire par les quatre cabinets d'études.

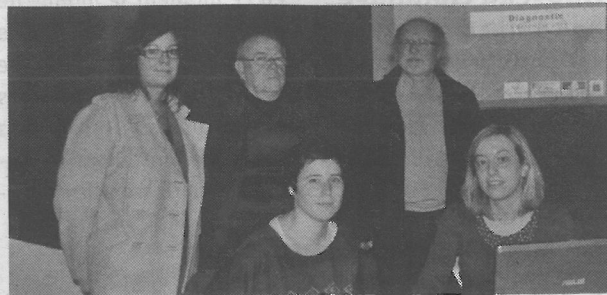
Deux réunions ouvertes aux habitants sont prévues : jeudi 22 janvier, à 18 h 30, à Lezay (au foyer rural) et vendredi 23 janvier, à 20 h, à Brioux (salle du temps libre). La deuxième étape commencera en février avec le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), suivi par l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) en 2016 et de l'enquête publique-approbation en 2017.

## ■ BRIOUX SUR BOUTONNE

# SCoT : comprendre notre territoire pour mieux préparer l'avenir

**L**e nouveau périmètre du SCoT du Pays mellois a été fixé par le préfet en juin 2014. Vaste et riche de ses différences avec ses 4 communautés de communes, 85 communes et 47 902 habitants (Insee 2010), le Pays Mellois présidé par Claude Mazin s'est donc engagé dans l'élaboration de son SCoT. Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui, sur une période de 15 à 20 ans, couvre un territoire précis. Il donne les orientations et les objectifs que les communes concernées traduisent de manière plus opérationnelle dans leurs plans locaux d'urbanisme et les grands projets d'aménagement. Il s'élabore en plusieurs étapes, sur plusieurs années et mobilise toutes les forces vives du territoire : élus, acteurs du territoire, institutions, habitants. L'accès aux services, le dynamisme économique, la pré-

servation de l'environnement et des ressources naturelles, la mobilité, le maintien d'un cadre de vie agréable, sont autant de défis à relever dans les décennies à venir pour que le territoire garde son caractère rural et attractif. Le comité de pilotage a souhaité qu'une restitution soit faite à chaque étape de réalisation. Avant de passer à l'étape de projet pour le territoire et après une première vague d'information auprès des élus et agents des collectivités, en présence des élus référents du SCoT Philippe Caclin (La Couarde) et Jacques Trichet (St Vincent La Chatre), et Bernard Gillier, président du Val de Boutonne, deux réunions publiques sont organisées à l'attention des habitants et des acteurs du territoire. Quelques constats issus du diagnostic : habitat rural dispersé générant des déplacements et des besoins de



Le diagnostic a été présenté par Adèle Thiboult (Citadia) et Morgane Guerrier (Even conseils).

mobilité ; des disparités socio-économiques ; une activité agricole de production occupant l'essentiel de l'espace et en forte mutation ; une activité économique portée par les secteurs des services et du bâtiment ; la perte d'attractivité de certains centres-bourgs ; un patrimoine écologique riche grâce à la diversité des habitats pour les espèces naturelles ; l'influence de l'agglomération niortaise ; un territoire multipolaire grâce au maillage des bourgs principaux et à la desserte routière ;

et des problématiques liées à l'eau : qualité, quantité, usages. Ces différents constats et les enjeux qui en découlent seront présentés en détail lors de deux réunions publiques

Réunions publiques SCoT Pays Mellois : jeudi 22 janvier à 18 h 30 salle des fêtes de Lezay et vendredi 23 janvier à 20 h salle du temps libre à Brioux. Contacts et renseignements : Tel : 05 49 27 09 62 / Web : [www.pays-mellois.org/scot](http://www.pays-mellois.org/scot)

le rendez-vous de commu  
Comité de  
16/22 Janvier 2015

com de 16/22 janvier 2015

# Scot : aider les élus dans leur politique communale

C'est dans la salle Robert Minot, à Lezay, que les maires du canton ont été conviés mercredi 7 janvier à la présentation du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Mellois. Une nouvelle étape depuis le lancement, en 2002.

**P**hilippe Caclin, maire de La Couarde, et Jacques Trichet, maire de Saint-Vincent-la-Châtre, sont les deux élus référents du Scot, projet porté par le Syndicat Mixte du Pays Mellois. Présents lors de la réunion organisée à Lezay, ils ont pu expliquer les tenants et aboutissants de ce projet débuté il y a douze ans et entré en application en mars 2014.

« La première phase de diagnostic a duré neuf mois, présente Philippe

Caclin, pour ensuite arriver à la reconstitution ». Le Scot, document d'urbanisme définissant sur une période de quinze ans une organisation harmonieuse du territoire, et lancé de façon effective depuis la réforme territoriale, a pour vocation de « définir les objectifs d'aménagement en matière d'habitat et de mixité sociale, de déplacements, d'équipements commerciaux et de développement économique, et de déterminer les espaces naturels et agricoles à pré-



server ». La réalisation de l'étude de ce document, dont la durée a été fixée à quarante-deux mois, a été confiée à quatre cabinets : Citadia Conseil, spécialisé sur l'urbanisme ; Even Conseil, pour les questions environnementales ; Aire Publique, spécialiste de la communication institutionnelle ; et AdDen Avocats. « Cela peut paraître loin, explique Philippe Caclin, mais le Scot est un prélude à d'autres documents ».

## JEAN-CLAUDE MAZIN : « UN TRAVAIL IMPORTANT A ÉTÉ FAIT EN 2014 »

« La réflexion a commencé au niveau du pays en 2002, une première décision a été prise en 2011, puis en 2012, avec une mise en oeuvre début 2013 et un travail important fait pendant l'année 2014. Ce Scot a quatre étapes, nous sommes aujourd'hui à la première phase, celle du diagnostic du territoire. Ce diagnostic, on souhaite qu'il soit restitué aux élus, d'où ces réunions. Chaque phase fera l'objet d'une réunion, cela me semble important ».

« Je souhaite que le Scot ne soit pas un catalogue de contraintes fortes pour le territoire, mais il faut faire de ce document un atout pour définir nos politiques dans les années qui viennent. Il doit aussi être un document d'aide à la décision pour nos élus dans un certain nombre de domaines ».

## Géographie, économie, habitat...

Les communes devront quant à elle rendre compatibles leurs Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols, à ce nouveau document. « Le diagnostic va balayer la géographie, l'agriculture, l'économie, le transport, l'habitat », précise l'élu référent. Et donc mettre en avant les atouts du territoire mellois et révéler ses faiblesses, notamment dans le secteur médical. « Cela va nous permettre de voir quelles installa-



tions mettre en place, et où ». Pour l'élu, la préoccupation actuelle est l'emploi. « Le développement du territoire passe par le développement économique. Aujourd'hui, si l'on regarde l'artisanat, nous avons de très petites entreprises, des

artisans, avec une population vieillissante et un problème de pyramide des âges. Il est important de maintenir ce tissu ». La crainte des élus : créer des zones dortoirs aux portes des grandes agglomérations comme Niort. Reste que les bas-sis mellois et cellois restent importants en nombre d'emplois, 160 pour 100 actifs. « Les élus devront ensuite, sur cette base, prendre des décisions » conclut Philippe Caclin.

D'autres réunions seront organisées, cette fois pour le public, le 22 janvier à 18h30 à Lezay salle Robert Minot, et le 23 janvier à 20h à la salle du temps libre à Brioux-sur-Boutonne.

# A la découverte des territoires mellois

NR 23 2015

Le syndicat mixte du Pays mellois, le Scot et le Pays d'Art et d'Histoire s'associent pour organiser des animations découvertes du territoire dans un but commun : permettre aux habitants d'explorer leur territoire à travers le paysage, la faune, la flore et l'histoire des lieux... Trois lectures du paysage auront lieu de mai à octobre 2015 dans différents

milieux : la plaine, une zone humide et le bocage. La première se déroulera le dimanche 31 mai pour découvrir la plaine de Lezay et comment l'homme et les oiseaux y cohabitent. Cette sortie où le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres et le Pays d'Art et d'Histoire interviendront, permettra d'observer, le paysage dans toutes ses dimensions :

géologique, historique, naturelle, économique et de comprendre l'aménagement humain depuis les premières occupations. Chaque marqueur, les arbres, les lignes à haute-tension, les châteaux d'eau, les éoliennes, le bâti, les routes... sont autant d'informations pour comprendre la morphologie du paysage qui s'étend sous nos yeux au-

jourd'hui. Cette sortie est ouverte à tous à partir de 6 ou 7 ans. Il est conseillé de venir équipé : chaussures de marche, bottes.

Rendez-vous à 10 h, au lieu-dit « Grand-Champ » à Lezay (D14 entre Lezay et Rom). Entrée gratuite.

Contact : Aline Suire  
05.49.27.32.43 ou  
a.suire@paysmellois.org

## conseil municipal

NR 23 12/14

### Lotissement, terrain et Metullum

Voici les autres sujets débattus lors du dernier conseil municipal de Melle (NR du 19 décembre).

**Lotissement de la Fosse aux chevaux.** Nouveau retard pris par ce projet en raison de problèmes relevés par les services de l'État quant à la gestion d'évacuation des eaux.

**Dons de terrain.** Un couple mellois fait don à la Ville d'un terrain de 2.000 mètres carrés situé en bordure de la rocade près de l'aire des gens du voyage. La municipalité prendra à sa charge les frais notariés qui s'élèvent à 660 € et envisage de réserver ce terrain pour des plantations qualitatives.

**Metullum.** La Ville envisage des travaux dans la salle du Méliès, changement de moquette et remplacement des actuels fauteuils. Le Metullum

accueillant de plus en plus des événements hors cinéma, la salle du Méliès est utilisée de façon plus intensive. Le projet pourrait ramener sa capacité à une centaine de places et pourraient être utilisées pour des événements publics de taille moyenne, libérant ainsi la salle du Metullum pour les projections cinéma.

**Schéma de cohérence territoriale.** Le conseil municipal s'étonne que les études menées dans le cadre du Scot n'aient pas utilisé celles menées récemment par les chambres consulaires sur le commerce du centre-ville, et utilise des données datant de 2010. Les élus ont fait part de leur volonté d'être attentifs à ce dossier et à son développement.

Le prochain conseil municipal se réunira mercredi 28 janvier.

NR 3 000 572 2014

# melle

## aménagement

# Un schéma pour une meilleure cohésion territoriale

A l'initiative du syndicat mixte du Pays mellois, près de 200 élus de tout le territoire se sont retrouvés pour échanger autour du projet de Scot.

**L**e Scot est un projet à long terme qui a commencé par une phase de réflexion. « Nous sommes à mi-étape du diagnostic, précise Philippe Caclin, élu référent et maire de La Courarde. L'étape suivante sera le plan d'aménagement et de développement durable et enfin le document d'orientation, le tout en trois ans. » Cette première réunion servait à présenter le contenu du Scot à l'ensemble des élus. « Un élu sur cinq était présent ce soir, 80 % des communes étaient représentées, on a vu qu'à mesure qu'on rentrait dans les éléments concrets, les élus s'approprient le projet. » Le comité de pilotage veut associer toutes les communes au projet, quelle que soit leur taille, le Scot ne fonctionnera que s'il passe par une grande consultation, y compris celle des habitants.

### Territoire de demain

« Le Scot, c'est le territoire que l'on veut pour demain mais avec le maximum d'idées et



Le bureau d'étude Citadia a expliqué le projet aux 200 élus mellois présents.

d'informations émanant d'un maximum d'acteurs, ça n'est pas le projet de quelques élus. Si on dit cohérence, on dit équilibre, il n'est pas question qu'il y ait de tout partout, mais toutes les communes auront leur place sur le territoire, à nous de trouver les équilibres nécessaires pour que les habitants se sen-

tent bien, qu'ils aient choisi un bourg ou une commune rurale sans commerce. Une installation est toujours un choix de vie. »  
Le Scot va définir le développement du territoire à l'horizon de 15 ou 20 ans. Prochaine étape, l'organisation de réunions thématiques et distribu-

tion d'une lettre d'information. « Le Scot sera ensuite suivi du plan local d'urbanisme intercommunal ; il sera un peu le décret d'application du Scot. Les petits villages n'ont pas la capacité de conduire un PLU, la communauté de communes, si. Elle garantira également une cohérence sur son territoire. »

## DÉBAT AU METULLUM

# Cohésion territoriale : le pays mellois à long terme

Le Scot, un projet à long terme qui a commencé par une phase de réflexion, est entré dans sa partie diagnostique. Le syndicat mixte du Pays mellois avait donc convié les élus pour à la fois présenter le projet et son avancement et échanger.

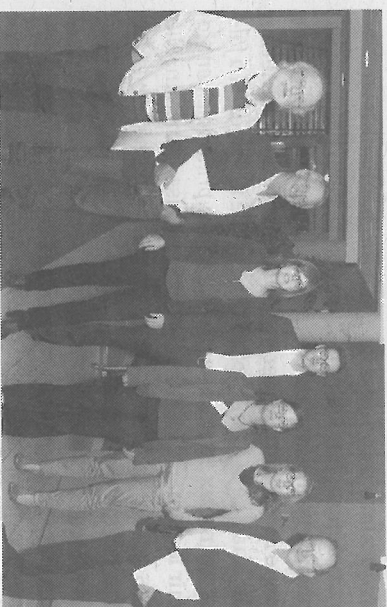
« Nous sommes à mi-étape du diagnostic, précise Philippe Cachin, élu référent et maire de La Couarde. Nous passerons ensuite à l'étape suivante, le plan d'aménagement et de développement durable

et enfin le document d'orientation, le tout en trois ans ».

Première réunion pour présenter le contenu du Scot à l'ensemble des élus. « Un élu sur cinq était présent ce soir, 80 % des communes étaient représentées, on a vu qu'à mesure qu'on rentrerait dans les éléments concrets, les élus s'approprient le projet, on peut penser que c'est de bonne augure pour la suite ». Le comité de pilotage veut associer toute les communes au projet, quelle que soit leur taille, le Scot ne

fonctionnera que s'il passe par une grande consultation, y compris celle des habitants. « Le Scot, c'est le territoire que l'on veut pour demain mais avec le maximum d'idées et d'informations émanant d'un maximum d'acteurs, ça n'est pas le projet de quelques élus. Si on dit cohérence, on dit équilibre, il n'est pas question qu'il y ait de tout par tout, mais toute les communes auront leur place sur le territoire, à nous de trouver les équilibres nécessaires pour que les habitants

se sentent bien, qu'ils aient choisi un bourg ou une commune rurale sans commerce. Une installation est toujours un choix de vie ». Rappelons que ce schéma de cohérence va définir le développement du territoire à l'horizon de quinze ou vingt ans. Prochaine étape, l'organisation de réunions thématiques et distribution d'une lettre d'information. « Le Scot sera ensuite suivi du plan local d'urbanisme intercommunal, il sera un peu le décret d'application du Scot.



Cette première réunion a permis de présenter le projet aux élus.

Les petits villages n'ont pas la capacité de conduire un PLU, une cohérence sur son territoire ».

si. Elle garantira également une cohérence sur son territoire ».

# Scot : première phase de diagnostic

Le nouveau Comité de pilotage du Syndicat mixte du Pays mellois qui dirige le Schéma de cohérence territoriale (SCot) a pris connaissance, jeudi 10 juillet, des premiers

éléments du diagnostic élaborés par plusieurs cabinets d'études. Outil de planification stratégique, le SCot définira les objectifs d'aménagements du territoire à un horizon

d'une vingtaine d'années, dans des domaines des plus variés notamment : l'habitat, les activités économiques (commerce, artisanat, service, agriculture, tourisme), l'accès aux services, la mobilité l'environnement... Ce projet sera le fruit de plusieurs années de travail, associant, les élus, les habitants, les acteurs socio-économiques, les associations, les institutions. Il sera construit en plusieurs étapes ; d'une part, réaliser un état des lieux, définir un projet politique d'aménagement du territoire, définir des objectifs et des orientations pour la mise en œuvre de ce projet et d'autre part, valider le document. Un groupe de cabinets d'études travaille actuellement à son élaboration ; un travail qui va se prolonger durant 42 mois. Un comité de pilotage composé d'élus du Pays mellois a été constitué pour suivre le travail réalisé. La première phase de diagnostic sera terminée début 2015.



Le Comité de pilotage du Syndicat mixte du Pays mellois qui dirige le Scot.

C.O VENDREDI 18 JUILLET 2014

JDSL06

•••••

*Année* POLITIQUE

*concordé 18/24 juillet 2014*

## Le schéma de cohérence territoriale en réflexion

**R**éunion à Melle du comité de pilotage du schéma de cohérence territorial, un projet ambitieux, à longue échéance. « C'est un document rendu obligatoire qui doit être établi sur un territoire suffisamment vaste pour être intéressant, explique Philippe Caclin. C'est une étude qui va se dérouler sur plus de 40 mois, la première étape vient d'avoir lieu en mars avec un diagnostic qui concerne les services à la personne, l'agriculture, l'habitat, la biodiversité ou encore la mobilité, c'est un état des lieux général ». La deuxième étape du Scot sera un plan d'aménagement et de développement durable, un ensemble de documents qui vont don-

ner des orientations pour les aménagements à un horizon de vingt ans ; la troisième partie sera le document d'orientation précisant les orientations et objectifs à atteindre. Des pistes se dessinent déjà au regard de la première étape. « On remarque un certain nombre de disparités, précise Jacques Tricher. Il faudra tenter de les harmoniser, notamment dans les implantations et les migrations de populations mais aussi dans les commerces, selon que l'on se trouve près ou loin d'un pôle d'attractivité ». Pas question de supprimer les disparités, les différentes parties du territoire ont leur spécificité, par contre un certain nombre de choses sont à

corriger. Les services à la population devront être répartis de façon plus équitable, même s'il faut garder à l'esprit qu'il ne sera pas possible d'avoir les mêmes services dans un fond de campagne que dans un centre bourg. « Le Scot se construit sur la durée, il ne sera pas non plus figé dans le marbre pour vingt ans, il sera révisable au bout de six ans. Les documents sont évolutifs ». « Le Scot n'est pas qu'une histoire d'élus, précise Philippe Caclin, il intéresse également les entreprises, les associations, les services. C'est un vrai projet territorial qui concerne tous les habitants, il y aura à terme des retombées sur tout un chacun. Il débouchera ensuite sur un PLU dans cha-

cunes de nos villes ou bourgs, qui définira un plan d'urbanisme. Il est important d'avoir une vision globale ». « C'est un projet fédérateur piloté par le syndicat mixte du Pays mellois, conclut son président Jean-Claude Mazin, comme le sera sans doute le projet de l'intercommunalité ou les modifications des règles d'urbanisme. Chaque communauté de communes ne pourra travailler seule dans son coin. Par contre si la grande communauté de communes voit le jour, il est clair que les compétences du syndicat mixte lui seront transférées ».

vie de la cité

# Le Pays mellois veut voir à long terme

Le Pays mellois s'est engagé dans la réalisation de son schéma de cohérence territoriale : la signature du marché est survenue vendredi dernier.

**L**e schéma de cohérence territoriale est un outil de planification stratégique, explique Aurore Cheminade, chargée d'étude. Il permet de définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, l'accès aux services, les loisirs, les déplacements, la mobilité et l'environnement. Sa préparation demande plusieurs années de travail associant les élus, les habitants, les acteurs socio-économiques, les associations et les institutions ».



Élus et responsables des bureaux d'études se sont retrouvés pour la signature du marché.

## Quarante-deux mois de travail d'élaboration

Le Scot est réalisé en plusieurs étapes, comme un diagnostic général du territoire et l'état initial de l'environnement, la définition d'un scénario partagé de développement et la définition d'objectifs pour permettre la mise en œuvre de ce scénario.

Le tout étant validé au final par le préfet.

Un comité de pilotage composé des représentants des communautés de communes, des chefs-lieux et des communes plus rurales s'est réuni à plusieurs reprises depuis juillet 2013 afin d'élaborer un cahier des charges dans le but de recruter un prestataire. C'est un groupement de bureaux d'études qui a été retenu. Le travail d'élaboration du

Scot durera quarante-deux mois et devra intégrer une approche environnementale de l'urbanisme.

Ensuite, quatre mois seront consacrés à la réalisation d'un outil pédagogique à l'attention des élus et des collectivités pour permettre une meilleure appropriation. « Une fois le Scot approuvé, les communes devront rendre leurs plans locaux d'urbanisme compatibles. Il est donc

important que les élus soient partie prenante dans son élaboration et qu'il existe un outil pédagogique pour en faciliter sa transposition ». Le démarrage du diagnostic dès le mois de mars permettra de proposer aux nouveaux élus communaux les premiers éléments de connaissance du territoire, ceci dès leur prise de fonctions après les élections municipales.

## SITE INTERNET

- Actions
- Assainissement
- Aménagement numérique
- Aménagement et urbanisme**
- Centre intercommunal d'action sociale
- Développement économique
- Écoles
- Environnement
- Maisons de services au public
- Patrimoine immobilier
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Sports
- Tourisme et Pays d'art et d'histoire

## SCoT du Mellois en Poitou

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Mellois en Poitou débutée en 2014 arrive à son terme. Après cinq années ans de travail et plus de 80 réunions, la communauté de communes Mellois en Poitou consulte les acteurs du territoire et la population avant le rendu final et l'arrêt du document.

### Les documents du SCoT :

- Synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
- Rapport de présentation - Tome 1 - Diagnostic
- Rapport de présentation - Tome 1 - Etat initial de l'environnement
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (Version débattue le 28 janvier 2019)
- Délibération du 26 janvier 2012 fixant les objectifs du SCoT et les modalités de concertation
- Délibération du 3 juillet 2017 portant sur le débat concernant les grandes orientations du PADD
- Délibération du 28 janvier 2019 portant sur le débat complémentaire concernant les grandes orientations sur le PADD

## A quoi ça sert un SCoT ?



Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document qui donne des orientations et des objectifs sur l'aménagement d'un territoire pour une période de 10 à 20 ans. Celui du Mellois en Poitou donne des objectifs à horizon 2030, que le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) devra

décliner dans le détail.

Les objectifs du SCoT portent sur tous les sujets impliquant des aménagements : les zones d'activités économiques, les terrains pour construire les logements, la préservation de l'activité agricole, le paysage, la ressource en eau, les continuités écologiques, la revitalisation des centres-bourgs, le commerce, la répartition des équipements.

Le SCoT doit également veiller à la cohérence territoriale, c'est à dire qu'il considère le territoire dans son ensemble, en faisant abstraction des limites communales et en tenant compte de ce qui se passe dans les territoires voisins.

Le SCoT s'élabore en plusieurs étapes, sur plusieurs années et mobilise toutes les forces vives du territoire : élus, acteurs locaux, institutions, habitants. D'où le nombre important de réunions menées.

### Élu-e référent-e :



Magali MIGAUD  
Vice-présidente

### Contacter :

Direction aménagement et urbanisme  
9, avenue de l'hôtel de ville  
79110 Chef-Boutonne

☎ 05 49 29 83 93

✉ Envoyer un message

### Ouverture au public :

- lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- mardi et jeudi de 13h30 à 17h.

## Quelle a été la concertation pour élaborer le SCoT ?

Environ 300 élus locaux, une vingtaine d'institutions et une cinquantaine de représentants des activités économiques et des associations du territoire ont contribué à l'écriture du SCoT en participant activement aux réunions organisées.



Des visites sur le terrain, dans les bourgs, des rencontres avec des lycéens et des élèves de primaire ont permis de compléter l'éventail des personnes consultées.

Ainsi, plus de 80 réunions, sorties, visites de sites, ateliers participatifs ont eu lieu.

L'objectif du SCoT est de considérer les besoins de toutes les générations d'habitants et des différentes activités.

Déjà 6 réunions publiques ont eu lieu en 2015, 2016 et 2017.

Lorsque le SCoT sera terminé, il y aura de nouveau la consultation des habitants grâce à une enquête publique qui durera 1 mois, à l'automne 2019. Vous pourrez donner votre avis en ligne sur ce site.

## Pourquoi parle-t-on de l'arrêt du SCoT ?

Après plusieurs années de travail, on « arrête » le SCoT par une délibération car les élus considèrent que le document est suffisamment abouti pour être soumis à la consultation du public et des institutions compétentes. Après cette phase de consultation, on peut, si besoin, modifier légèrement le document avant que les élus votent une deuxième fois pour son approbation, permettant ainsi son entrée en vigueur



Syndicat Mixte du Pays Mellois  
2 Place Bujault  
79500 Melle  
tél : 05 49 27 09 62  
fax : 05 49 27 91 87

Nos autres sites Internet



Accueil Les communes

Recherche

recherche...

Nos actions

- Services
- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**
- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader

Actualités

- Réunions publiques pour les habitants
- Café-débat "vie des centres-bourgs"
- Les différentes parties du SCoT

Infos pratiques SCoT

- Fédération Nationale des SCoT

Accueil > SCoT

SCoT

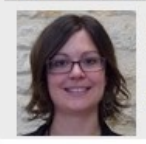


Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un territoire.

Il permet de définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la mobilité, l'environnement...

Le Pays Mellois s'est engagé dans la démarche d'élaboration de son SCoT depuis le début de l'année 2014. Retrouvez ici toutes les informations sur les travaux réalisés et en cours.

Votre contact



**Aurore CHEMINADE**  
Chargée de mission SCoT et développement local  
[a.cheminade@paysmellois.org](mailto:a.cheminade@paysmellois.org)

- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**
- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader

Accueil > SCoT > La démarche SCoT

## La démarche de SCoT

**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT )** est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un territoire. Il permet de définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la mobilité, l'environnement...

Le Pays Mellois s'est engagé dans la démarche d'élaboration de son SCoT depuis le début de l'année 2014. Retrouvez ici toutes les informations sur les travaux réalisés et en cours.



## Les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Depuis fin mars 2014, les travaux d'élaboration du SCoT ont débuté.

[Lire la suite...](#)

## C'est quoi un SCoT ?

L'acronyme "SCoT" signifie Schéma de Cohérence Territoriale.

Il s'agit d'un document de cadrage qui a une portée stratégique et réglementaire sur l'aménagement des communes d'un territoire défini, à un horizon de 20 ans.

[Lire la suite...](#)

## L'engagement du Pays Mellois dans la démarche de SCoT

**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT )** est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un territoire. Il permet de définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la mobilité, l'environnement, entre autres.

[Lire la suite...](#)

## Les origines du SCoT du Pays Mellois et son périmètre

Petit historique de l'évolution du périmètre du SCoT du Pays Mellois :

[Lire la suite...](#)

- NOS ACTIONS**
- Services
  - Economie
  - Culture/Patrimoine/Tourisme
  - Développement durable
  - T.I.C.
  - SCoT**
  - La démarche SCoT
  - Réunions & ateliers
  - La lettre du SCoT
  - Les documents du SCoT
  - Programme européen Leader

- [Café-débat "vie des centres-bourgs"](#)
- [Les différentes parties du SCoT](#)

[Accueil](#) > [SCoT](#) > [La démarche SCoT](#) > Les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

## Les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Depuis fin mars 2014, les travaux d'élaboration du SCoT ont débuté.

Après la publication d'un appel d'offres, les élus du Pays Mellois ont retenu un groupement de bureaux d'études pour élaborer le SCoT.

Ce groupement est composé de :

- [Citadia Conseil](#) (spécialisé sur l'urbanisme, l'habitat, les activités économiques, l'agriculture) basé à Angers, qui est le mandataire solidaire du groupement
- [Even Conseil](#) (spécialisé sur les questions environnementales) basé à Bordeaux
- [Aire Publique](#) (spécialisé sur la communication institutionnelle et la concertation dans les projets de collectivités) basé à Paris
- [AdDen Avocats](#) (cabinet d'avocat) basé à Paris.

Les différentes étapes de l'élaboration du SCoT :

Phases	Détail des phases	Durée / période
Phase 1	Diagnostic et état initial de l'environnement	10 mois / fin mars 2014 – fin janvier 2015
Phase 2	Projet d'Aménagement et de Développement Durable	12 mois / février 2015 – janvier 2016
Phase 3	Document d'Orientations et d'Objectifs	12 mois / février 2016 – janvier 2017
Phase 4	Mise en forme du document, du rapport de présentation du SCoT	8 mois / février 2017 – septembre 2017
	Élaboration du dossier de SCoT en vue de son arrêt	
	Élaboration du dossier de SCoT en vue de son approbation	
Phase 5	Élaboration de l'outil pédagogique à l'usage des collectivités	4 mois / septembre 2017 – décembre 2017
<b>Durée totale d'élaboration :</b>		<b>46 mois</b>

Pour suivre l'avancement des travaux, un groupe d'élus représentatifs des communes du Pays Mellois se réunit en comité de pilotage tous les mois. Ces élus sont les relais de terrain pour les autres élus et les citoyens.

 [Les membres du comité de pilotage \(115.16 KB\)](#)



Accueil Les communes

Syndicat Mixte du Pays Mellois  
2 Place Bujault  
79500 Melle  
tél : 05 49 27 09 62  
fax : 05 49 27 91 87



Recherche  
recherche...

Nos actions

- Services
- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**
- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader

### Actualités

- Réunions publiques pour les habitants
- Café-débat "vie des centres-bourgs"
- Les différentes parties du SCoT

### Infos pratiques SCoT

- Fédération Nationale des SCoT

Accueil > SCoT > La démarche SCoT > C'est quoi un SCoT ?

## C'est quoi un SCoT ?

L'acronyme "SCoT" signifie **S**chéma de **C**ohérence **T**erritoriale.

Il s'agit d'un document de cadrage qui a une portée stratégique et réglementaire sur l'aménagement des communes d'un territoire défini, à un horizon de 20 ans.

Il s'agit d'un outil qui donne des orientations et des objectifs avec lesquels les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) notamment devront être compatibles.

Le rôle du SCoT est de rendre cohérent l'aménagement sur le territoire tout entier, d'anticiper et d'organiser le développement de l'habitat et des activités économiques par exemple, en limitant l'artificialisation des sols agricoles et naturels, tout en tenant compte de l'accès aux services et des besoins de mobilité des habitants.

Élaborer un SCoT oblige de se poser la question "à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ?".

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de faire **un état des lieux** et de bien **connaître le territoire**, ensuite il faut **définir des priorités** et **faire des choix** d'aménagement puis on élabore **le document final qui fera référence** pour les communes, les habitants et différents usagers du territoire.

Ce travail prendra plusieurs années et pour le mener à bien, de nombreux temps de restitution, de débat, de travail, de concertation seront nécessaires avec les élus des communes concernées, mais également avec les habitants, les institutions et les usagers du territoire (entreprises, associations...).

recherche...

Nos actions

- Services
- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**
- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader

### Actualités

- [Réunions publiques pour les habitants](#)
- [Café-débat "vie des centres-bourgs"](#)
- [Les différentes parties du SCoT](#)

- [Fédération Nationale des SCoT](#)

Accueil > SCoT > La démarche SCoT > L'engagement du Pays Mellois dans la démarche de SCoT

## L'engagement du Pays Mellois dans la démarche de SCoT

**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un territoire. Il permet de définir les objectifs des politiques publiques d'urbanisme pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la mobilité, l'environnement, entre autres.

Un SCoT est le fruit de plusieurs années de travail associant les élus, les habitants, les acteurs socio-économiques, les associations, les institutions et se construit en plusieurs étapes :

- L'état des lieux : le diagnostic général du territoire et l'état initial de l'environnement
- La définition d'un scénario partagé de développement : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
- La définition d'objectifs pour permettre la mise en œuvre de ce scénario : le Document d'Orientations et d'Objectifs
- La validation du document : l'arrêt, la consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique, l'approbation

Les élus souhaitent élaborer un SCoT pour notamment :

- Repérer les potentialités de développement du territoire et favoriser les démarches innovantes.
- Maintenir et développer l'activité économique et les services existants, et renforcer ce maillage pour que le territoire soit bien « irrigué ».
- Développer des liaisons de transport et des connexions entre les différentes centralités pour améliorer la mobilité des habitants.
- Vivre cette ruralité, qui tient à cœur aux habitants, tout en permettant un développement économique et en facilitant l'accès aux équipements modernes.
- Mettre en valeur les atouts du territoire : le caractère rural du Pays Mellois, la richesse et la qualité de son paysage, de son bâti, de son patrimoine historique et naturel.

Un Comité de pilotage composé d'élus représentant les quatre communautés de communes et les communes a été constitué et se réunit régulièrement depuis juillet 2013.

Le Syndicat Mixte du Pays Mellois est adhérent à la [Fédération Nationale des SCoT](#).

- Services
- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**
- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader

• Les différentes parties du SCoT

Accueil > SCoT > La démarche SCoT > Les origines du SCoT du Pays Mellois et son périmètre

## Les origines du SCoT du Pays Mellois et son périmètre

Petit historique de l'évolution du périmètre du SCoT du Pays Mellois :

### 27 juin 2002 :

Le Syndicat Mixte du Pays Mellois prend la compétence "SCoT" par délibération de son comité syndical (suite au transfert préalable de cette compétence des communautés de communes au Syndicat Mixte du Pays Mellois)

### 26 février 2003 :

Le préfet des Deux-Sèvres fixe le périmètre du SCoT du Pays Mellois par arrêté (à l'origine il comprenait : les Communautés de Communes du Canton de Melle, de Celles sur Belle, de Coeur du Poitou, du Lezayen, de Val de Boutonne et la Commune de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues)

### 26 janvier 2012 :

Le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Mellois valide par délibération :

- les objectifs du SCoT
- les modalités de concertation
- les demandes de subvention
- l'engagement de la procédure d'élaboration du SCoT

### 23 mai 2013 :

Le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Mellois instaure le comité de pilotage et le calendrier de travail pour l'élaboration du SCoT.

### 5 juin 2014 :

Le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Mellois valide par délibération les nouveaux statuts du Pays Mellois (intégrant entre autres la mention de la Communauté de Communes du Mellois issue de la fusion du Canton de Melle et du Lezayen + les communes de la Mothe-Saint-Héray, La Couarde et Exoudun)

### 10 juin 2014 :

Le préfet des Deux-Sèvres fixe le périmètre du SCoT du Pays Mellois par arrêté (comprenant : les communautés de communes du Mellois, de Celles sur Belle, de Coeur du Poitou et de Val de Boutonne)

 [Etat d'avancement des SCoT dans les Deux-Sèvres au 10 juin 2014 \(689,33 KB\)](#)

- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader



## Réunions publiques pour les habitants

Habitant-e, professionnel-e, membre d'une association, étudiant-e...

Les questions sur l'aménagement et le développement du territoire vous intéressent ?

Venez débattre et poser vos questions sur le projet !

- **Jeu**di 21 septembre 2017 de 20h à 22h à la salle du cinéma à Chef-Boutonne
- **Vend**redi 22 septembre 2017 de 20h à 22h00 à la salle du Tapis Vert à Melle

Présentation du document d'orientations et d'objectifs du SCoT.

Vous pouvez consulter les documents qui ont déjà été produits [en cliquant ici](#).

**Réunions publiques**  
Communauté de Communes  
Celle Cour Ailly Melle Melle-Boutonne

Vous êtes habitant(e), professionnel(le), membre d'une association...  
Les questions sur l'habitat, l'économie, le cadre de vie, l'environnement, l'aménagement du territoire vous intéressent ?

**Venez débattre et poser vos questions**

**Présentation des enjeux du territoire et des futures règles en matière d'aménagement\***

**Jeu**di 21 septembre  
**À CHEF-BOUTONNE**  
de 20h à 22h  
Salle du cinéma

**Vend**redi 22 septembre  
**À MELLE**  
de 20h à 22h  
Salle du tapis vert

**Renseignements**  
Tel. : 05 49 27 09 62  
www.paysmellois.org/scot

\* Présentation du document d'orientations et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Mellois

SCoT Pays Mellois  
Nouvelle-Aquitaine

Cliquez sur l'image pour agrandir l'affiche

## Café-débat "vie des centres-bourgs"

**Jeu**di 5 octobre 2017 : Café-débat au Café du Boulevard à Melle



Comment habiter les centres-bourgs ruraux au XXIème siècle ?

Comment concilier respect du patrimoine traditionnel et ergonomie des logements ?

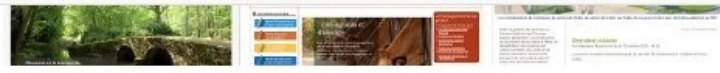
Présentation et débat animés par :

- Nathalie Lambert, architecte et Présidente de Maisons Paysannes de Charente-Maritime
- Nathalie Gaillard, animatrice de l'architecture et du patrimoine
- Aurore Cheminade, chargé de projets au Pôle aménagement du territoire de la communauté de communes

**Pays Mellois**  
Terre plurielle

Accueil Les communes

79500 Melle  
tél : 05 49 27 09 62  
fax : 05 49 27 91 87



- Recherche
- 
- Nos actions
- Services
  - Economie
  - Culture/Patrimoine/Tourisme
  - Développement durable
  - T.I.C.
  - SCoT**
- La démarche SCoT  
Réunions & ateliers  
La lettre du SCoT  
Les documents du SCoT  
Programme européen Leader

- Actualités**
- [Réunions publiques pour les habitants](#)
  - [Café-débat "vie des centres-bourgs"](#)
  - [Les différentes parties du SCoT](#)

**Infos pratiques SCoT**

- [Fédération Nationale des SCoT](#)

Accueil > SCoT > La lettre du SCoT

## La lettre du SCoT

### InfoSCoT n°2



#### Lettre d'information du SCoT n°2

Cliquer sur l'image pour la lire.

### InfoSCoT n°1



#### Lettre d'information du SCoT n°1

Cliquer sur l'image pour la lire.

Recherche

recherche...

Nos actions

- Services
- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**

La démarche SCoT

Réunions & ateliers

La lettre du SCoT

Les documents du SCoT

Programme européen Leader

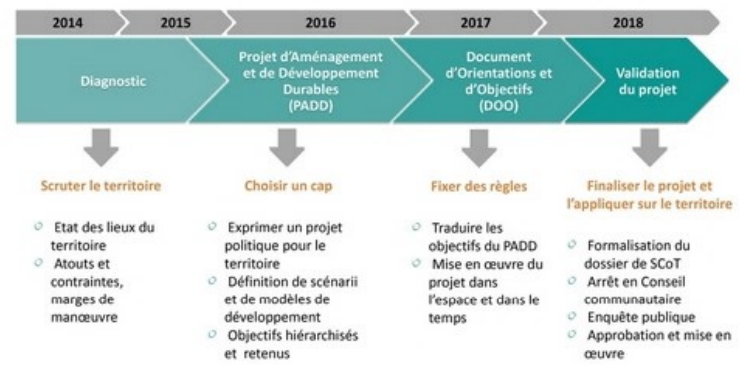
- ### Actualités
- [Réunions publiques pour les habitants](#)
  - [Café-débat "vie des centres-bourgs"](#)
  - [Les différentes parties du SCoT](#)

### Infos pratiques SCoT

- [Fédération Nationale des SCoT](#)

[Accueil](#) > [SCoT](#) > Les documents du SCoT

## Les documents du SCoT



## Les différentes parties du SCoT

Retrouvez dans cet article les différents documents qui composent le Schéma de Cohérence Territoriale :

- Diagnostic
- PADD
- DOO

[Lire la suite...](#)

## La note d'enjeux de l'Etat

Afin d'assurer la prise en compte des objectifs des politiques publiques de l'État dans les documents d'urbanisme, les services de l'Etat produisent une note d'enjeux.

[Lire la suite...](#)



Syndicat Mixte du Pays Mellois  
2 Place Bujault  
79500 Melle  
tél : 05 49 27 09 62  
fax : 05 49 27 91 87



Accueil Les communes

- Recherche
- Nos actions
- Services
- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**
- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader

### Actualités

- Réunions publiques pour les habitants
- Café-débat "vie des centres-bourgs"
- Les différentes parties du SCoT

### Infos pratiques SCoT

- Fédération Nationale des SCoT

Accueil > SCoT > Les documents du SCoT > Les différentes parties du SCoT

## Les différentes parties du SCoT

Retrouvez dans cet article les différents documents qui composent le Schéma de Cohérence Territoriale :

- Diagnostic
- PADD
- DOO

Les parties surlignées en jaune sont des ajouts/modifications suite à la dernière relecture. Ces documents sont encore à l'état de documents de travail et sont amenés à évoluer ou à être amendés. Si vous souhaitez apporter des contributions, des suggestions, des corrections, n'hésitez pas à nous en faire part.

- Le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement** (document complet / 420 pages)
- La synthèse du diagnostic** (document de synthèse / 30 pages)
- Le projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD)** (30 pages)

Le Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) est encore à l'état de document de travail. Pour sa consultation, merci d'envoyer une demande à [a.cheminade@paysmellois.org](mailto:a.cheminade@paysmellois.org)



Syndicat Mixte du Pays Mellois  
2 Place Bujault  
79500 Melle  
tél : 05 49 27 09 62  
fax : 05 49 27 91 87



Accueil Les communes

Recherche

recherche...

Nos actions

- Services
- Economie
- Culture/Patrimoine/Tourisme
- Développement durable
- T.I.C.
- SCoT**
- La démarche SCoT
- Réunions & ateliers
- La lettre du SCoT
- Les documents du SCoT
- Programme européen Leader

Actualités

- [Réunions publiques pour les habitants](#)
- [Café-débat "vie des centres-bourgs"](#)
- [Les différentes parties du SCoT](#)

Infos pratiques SCoT

- [Fédération Nationale des SCoT](#)

Accueil > SCoT > Les documents du SCoT > La note d'enjeux de l'Etat

## La note d'enjeux de l'Etat

Afin d'assurer la prise en compte des objectifs des politiques publiques de l'État dans les documents d'urbanisme, les services de l'Etat produisent une note d'enjeux.

Sur la base du porter à connaissance de l'Etat, du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement réalisés par le Syndicat Mixte du Pays Mellois, cette note met en évidence certains enjeux spécifiques au territoire.

La note d'enjeux réalisée par les services de l'Etat est consultable [en cliquant ici](#).